

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

TÉLÉPHONE : 141.95 — 157.43

Pour la Publicité, s'adresser à :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Grassin, NANTES (L.-Inf.)
TÉLÉPHONE : 145.33 — 124.10

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
5.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.



LES GELÉES successives qui ont dévasté les vignobles et les vergers méridionaux, de la Vallée du Rhône, du Languedoc, ont sévi également en Algérie, en Champagne, dans l'Est, etc., où on signale des millions de dégâts.

M. QUEUILLE a déjà été sept fois Ministre de l'Agriculture. A la Commission permanente du B.T. il a récemment présenté un rapport objectif, démontrant que les problèmes sociaux agricoles ne peuvent, en France, recevoir de solutions transposées de celles adoptées pour l'industrie, sans une étude des conditions particulières de la structure de l'Agriculture.

A L'INSTITUT AGRONOMIQUE : Le nouveau directeur, nommé après concours, est M. Lefèvre, inspecteur général de l'Agriculture, ancien directeur général au Maroc.

CAMILLE PIERRE DADANT, inventeur du « système Dadant en apiculture », grand apiculteur et fabricant d'articles apicoles, universellement connu, directeur de L'American Bee Journal, vient de mourir à Hamilton (Etats-Unis). Né à Langres le 6 avril 1851, il était parti à l'âge de 12 ans à Hamilton, dans une ferme, où il consacra sa vie à l'amélioration de l'industrie apicole.

CONGRES DU BON PAIN : Rappelons que le premier Congrès National, organisé par la Fédération de Provinces avec le concours du Comité National de Propagande pour le blé, la farine et le pain, se tiendra à Nice les 14 et 15 Mai. Secrétaire, 16, rue Hôtel des Postes, à Nice.

PRIMES AUX LINS : Nous rappelons aux liniculteurs et aux tisseurs que, pour réserver leur droit à la prime, ils doivent faire la déclaration de leurs excédents en 1938, du 15 au 31 mai, en deux exemplaires. Les déclarations de stocks de lins bruts ou teillés, des récoltes 1937 et antérieures, doivent être faites du 16 au 20 Juin.

Producteurs de Légumes pour la Conserve adhèrent tous à notre groupement

Producteurs de petits pois, de haricots verts et autres légumes pour la conserve, sachez qu'il s'est constitué à Nantes, le 12 Février dernier, un Syndicat de Défense des Producteurs pour la sauvegarde de vos intérêts.

Son rayon d'action s'étend à toute la Loire-Inférieure et régions limitrophes. Son siège est, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes. Le montant de la cotisation statutaire a été fixé à 5 francs.

De nombreux cultivateurs s'y sont déjà fait inscrire. Votre devoir vous commande d'en faire autant, divers avantages pécuniaires et moraux allant être réservés à nos Adhérents.

Depuis la fondation du Syndicat, les Administrateurs ont pris contact avec les producteurs de Pois du Finistère, du Morbihan, du Centre et de la Région Parisienne, en vue de rationaliser le marché et d'exercer une action collective. Divers pourparlers sont en cours à ce sujet.

Diverses entrevues eurent lieu également, avec les principaux représentants de l'industrie nantaise et bretonne des conserves. Les industriels ont reconnu officiellement notre Syndicat et ont accepté de discuter avec une Commission accordée. Dix membres producteurs ont été nommés, lors de l'Assemblée du 23 Avril et se réuniront prochainement, en Commission paritaire, avec dix délégués de la Conserve.

Producteurs de petits pois, de haricots verts et autres légumes, n'attendez pas à demain pour vous faire inscrire; vous pourriez le regretter! Adressez, dès aujourd'hui même, votre demande d'adhésion au Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve, soit au siège social à Nantes, soit chez les délégués communaux, dont la liste vous sera communiquée.

A PROPOS DES ALLOCATIONS FAMILIALES

LEUR EXTENSION AUX EXPLOITANTS AGRICOLES ET ARTISANS RURAUX

Parmi les nombreuses propositions de loi, déposées en vue de l'extension des allocations familiales, en voici une, commentée par notre excellent confrère L'Agriculture du Centre, que nous reproduisons à titre documentaire, en laissant la responsabilité à leurs auteurs.

Une proposition de loi enregistrée sous le n° 3.500, et signée par de nombreux députés, vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre.

Nous n'hésiterons pas, au cours de cette analyse, à en citer de larges extraits.

Il est inutile de revenir sur les difficultés soulevées par l'application du décret du 5 août 1935, et aujourd'hui il n'est pas de question plus urgente pour le monde rural que la réforme et l'extension des allocations familiales.

La loi du 11 mars 1932 a étendu aux salariés agricoles les avantages déjà bénéficiant déjà les ouvriers. Mais, comme le dit « l'exposé des motifs », elle a tenu à l'écart les petits exploitants, propriétaires, fermiers ou métayers, travailleurs libres qui, bien souvent, ont une situation fort précaire. Bien plus, ces mêmes petits exploitants doivent payer des cotisations lorsqu'ils ont un salarié, alors qu'ils ne touchent rien pour leurs propres enfants.

De ce fait, la législation leur impose une lourde charge, d'autant plus pesante qu'ils n'en retirent aucun avantage. En la circonstance, elle leur crée des devoirs sans leur concéder des droits. Il en résulte une grave anomalie, et c'est là le point le plus irritant de la loi.

La crise de la natalité s'aggrave de jour en jour, à la campagne comme à la ville, et il est à peine besoin de signaler le danger que fait courir au pays et à l'agriculture, la diminution croissante du nombre de païssances.

La situation actuelle ne peut pas durer; il faudrait donc généraliser les allocations familiales et les étendre à toutes les familles françaises. Certes, ce serait là une mesure désirable, mais entraînant une dépense nouvelle de l'ordre de plusieurs milliards, et elle ne peut être retenue pour l'instant. Par contre, la réforme de l'injuste régime qui est imposé aux agriculteurs est réalisable sans délai. Cet aménagement doit être effectué dans le cadre de la profession, et en ne demandant que le minimum à l'Etat.

La solution la plus souvent mise en avant consisterait à demander les ressources nécessaires à l'impôt foncier sur les propriétés non bâties. Les auteurs de la proposition de loi repoussent cette idée, car l'impôt foncier est déjà bien assez lourd et, d'autre part, son produit est infiniment trop faible.

A quelle somme, en effet, peut-on fixer les dépenses nouvelles résultant de l'extension de la loi aux fermiers, aux métayers et artisans? Pour y répondre, il faut d'abord évaluer le nombre des bénéficiaires, ensuite fixer une allocation qui ne soit pas dérisoire, mais qui, cependant, soit compatible avec les possibilités actuelles.

Il est évident que parmi les nouveaux affiliés, le nombre des chefs de famille allocataires sera sensiblement plus élevé que parmi les salariés; la proportion de maîs est, en effet, de 22 % parmi les salariés agricoles, alors qu'elle est de 90 % pour les exploitants. On peut estimer à 2.610.000 environ le nombre des enfants qui, par suite de l'extension de la loi à tous les exploitants en devenant bénéficiaires. Pour accorder à chacun d'eux une allocation annuelle d'environ 500 fr., au lieu des 325 francs actuels, on doit trouver une somme globale de 1.305 millions.

Comment les caisses de compensation vont-elles pouvoir se procurer ces ressources? On demandera d'abord 200 millions aux crédits budgétaires affectés, au titre de l'encouragement national, aux familles paysannes.

Ensuite, on trouvera 450 millions dans la création d'une taxe ad valorem de 1 %, sur les produits de large consommation: blé, vin, betterave, viande, céréales secondaires, pailles et fourrages, fruits et légumes. Cette taxe serait perçue en plus du prix payé au producteur. « On objectera, sûrement, qu'il en résultera une nouvelle augmentation du prix de la vie. Certes, le grief est juste, mais cet écart sera infimement inférieur à celui qui est résulé des lois sociales: congés payés, quarante heures qui n'ont rien profité à l'agriculture. En réalité, la répercussion qu'aura cette nouvelle taxe sur le coût de l'existence ne sera que 1/2 %, alors que les lois sociales de 1936 ont provoqué une hausse de 40 % ».

Enfin, les ressources seront complétées par les cotisations versées par les patrons et exploitants. La cotisation patronale pour l'ouvrier sera uniformément fixée à 780 francs par an, soit au total 3.600.000 francs. La cotisation personnelle du chef d'exploitation sera établie d'après le barème suivant:

Petits propriétaires de 1 à 5 ha.: Fermiers et métayers de 1 à 10 ha.: 60 francs par an.

Propriétaires de 5 à 15 ha.: Fermiers et métayers de 10 à 15 ha.: 120 francs par an.

Propriétaires de 15 à 50 ha.: Fermiers et métayers de plus de 15 ha.: 180 francs par an.

Propriétaires de plus de 50 ha.: 240 francs par an.

En ce qui concerne les exploitations maraîchères ou vignobles, les bases d'évaluation pour la perception des cotisations seraient établies dans le rapport de 1 à 5 des superficies ci-dessus indiquées pour les cultures ordinaires.

En évaluant à 3 millions le nombre des propriétaires exploitants et à 320.000 celui des artisans ruraux, on peut estimer le produit des cotisations établies sur ces bases à 350 millions. Comme l'exploitant n'a pas d'employeur, l'Etat prendrait la moitié des cotisations à sa charge. Il semblerait, en effet, que le Trésor pourrait apporter ce modeste concours financier en faveur des classes rurales qui subissent durement le contre-coup des lois sociales.

Tous les exploitants, naturellement, seront tenus de s'affilier.

En ce qui concerne les métayers, la cotisation patronale sera payée, moitié par le propriétaire, moitié par l'exploitant; les domaniers seront soumis au même régime que les fermiers.

Les allocations seront versées aux enfants à charge des salariés agricoles, fermiers, domaniers, métayers, ainsi qu'aux artisans ruraux n'employant pas plus de deux ouvriers de façon permanente. Elle serait versée au chef de famille salarié à partir du premier enfant, et à l'exploitant pour chaque enfant d'une famille en comptant au moins deux. Elle ne serait versée à partir du premier enfant qu'aux veufs et veuves chefs d'exploitation.

Pour le moment, ce projet fait le départ entre ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Ce serait une première étape vers la création d'un système complet et uniforme d'allocations familiales en France.

D'ailleurs, comme disent les auteurs, il a le mérite, en demandant de légers sacrifices à certains membres de la grande famille agricole, de réaliser entre les travailleurs de la terre une péréquation des charges de famille. Ce serait une loi d'entraide et de solidarité.

Telle est, brièvement exposée, et à titre d'information, l'analyse de la proposition de loi n° 3.800.

1^{er} MAI

Journée du Vin et Congrès du Muscadet au LOROUX-BOTTEAU

La Journée du Vin, organisée par le Comité des Vins, avec le concours du Comité des Fêtes du Loroux-Botteau, aura lieu, on le sait, le dimanche 1^{er} mai. En voici le programme définitivement arrêté:

9 h. 45 (heure légale): Réception à la mairie des délégués et membres du jury. — 10 heures à 12 h. 30: Opération du jury. Assemblée générale annuelle du Syndicat de Sèvre-et-Maine. — 1 h. 15: Conférence de M. Garnier, secrétaire général de la C. G. V. C. O., sur « Les Problèmes Viticoles d'actualité ». — 12 h. 15: Réception du Préfet et des parlementaires. — 12 h. 30: Banquet (Salle des Fêtes); sous la présidence du Préfet et de M. Linier, sénateur-maire. — 15 heures: Réception de la Reine du Muscadet de Ver-tout. Remise de la bannière du Muscadet, route de Nantes, avec leur cortège: défilé des Reines du Muscadet et du Gros Plant. — 18 h. 30: Place de la Mairie, proclamation du palmarès du concours des vins, en présence des autorités et des Reines. Remise des médailles et des diplômes. — 19 heures: Concert par les Harmonies du Loroux et de Saint-Julien-de-Concelles, etc., qui prêteront leurs concours toute la journée.

Toute la journée, dégustation publique, place de la Mairie.

Un brin de causette

Si la guerre avait supprimé ben des bonhommes, elle avait pareillement escamoté ben des habitudes, bonversé les manières, chamboulé jusqu'à les moeurs et la morale. Aut'fois, ceusses qu'avaient emprunté, avaient à cœur de rembourser au plus vite leur créancier, mettant au point d'honneur à rembourser leurs dettes. Et le chapeau populaire d'aujourd'hui, c'est quasiment le contraire. Les emprunts sont devenus choses courantes et pour s'enrichir, pardi, on les rembourse point! Ou en monnaie de singe.

Sans parler des particuliers, des communs mortels, qu'opèrent en bas de l'échelle, voyons en haut, ce qui font les Etats et les Gouvernements.

A commencer par la France, c'est la vieille Madame, bonne et généreuse, qu'avant été tapée, sollicitée, embourgeoisée, par tout les nations ouasines et même lointaines.

Et c'est nos bas de laine qu'avant trinqué dans l'coup.

Pensez un peu que, durant les trente années d'avant la guerre, nous avons prêté à une quarantaine de pays étrangers, plus de 40 milliards de francs-or. A peu près 400 milliards de nos francs-papier. Une paille! comme on dit. Ou plutôt des clarinettes, puisque cet or avant joué un air — sans espoir de retour dans la mère patrie.

Comme de juste l'avant point été perdu pour tout l'monde, puisque l'avant trouvé des poches accueillantes. En premier, celles des Russes, qu'avant bâti des palais, des chemins de fer, des routes, à la santé de nos p'tits épargnants — à qui qu'on avait chanté su des airs patriotiques: « Prêter à la Russie, c'est prêter à la France ».

J'te crois, mon colon! Même qu'on en voye les intérêts, à sang pour sang, puisque nos belles pièces d'or leur avant servi à semer la révolution de par le monde, à propager leurs idées de chambardement. En v'là des « placements de père de famille », des opérations de « tout repos ».

Comme si qu'on leur avait donné des verges, pour nous fouetter!

En attendant, c'te pillage de nos épargne — pillage organisé et recommandé — étant pour sûr le plus formidable des scandales de not' histoire. Ceusses de Stawiski, Monnési et tant d'autres, n'étaient que de la rouille de singe, à côté de ces 400 milliards, envoyés et volés à nos pauvres paysans, nos ouvriers, nos artisans, nos commerçants et nos rentiers.

Au moment ouaque nos dirigeants se creusent le ciboulot, pour résoudre les problèmes économiques et financiers les plus graves, ouaque tant de monde souffre dans la misère, ouaque les impositions et les charges vont raugmenter, a-t-on seulement pensé à la perte énorme de ces intérêts — plus de 25 milliards chaque année! — qui nous passant sous le nez? Et dame d'ampuis vingt ans! Combien de misères qu'on avait soulagés, d'im-pôts allégés et de pouvoir d'achat qu'aurait eu nos consommateurs...

Allons-nous continuer à faire les din-dons et à tirer la langue, pendant que d'autres faisant la fête avec not' galette?

La cause des Français étant tout même plus intéressante que celle des Soviets, des Tchecoslovaques, des Bulgares ou de Négus 1^{er}...

maître jannot

LISEZ et REPANDEZ

le BULLETIN

DES AGRICULTEURS

VIEUX journal

JEUNE formule

52 ans d'expérience

52 ans de défense agricole

52 ans d'informations

Servir ! Défendre ! Instruire !

Toujours en tête du Progrès !

SERVICE D'AVERTISSEMENT AGRICOLE DE LA VALLÉE DE LA LOIRE

(Station Cénologique Régionale, 3, Rue Rabelais, ANGERS)

Traitements préventifs au Vignoble

A. — OIDIUM

PREMIER DEVELOPPEMENT. — L'Oidium est toujours présent sur la vigne. Il hiverné sous les écorces brunes des bourgeons, peut-être sous les vieilles écorces, certainement sur les sarments tachés. Il attend des conditions favorables pour se développer. Si, dans nos régions, il se manifeste rarement sur les grappes, avant la première décade de Juillet, vu ses exigences quant à la température, il n'est pas moins présent sur la vigne et ce sont les traitements préventifs qui donneront toujours le meilleur résultat.

PREMIER TRAITEMENT. — Faire un premier soufrage lorsque les bourgeons ont 10 cm. de longueur moyenne environ. Ce moment est arrivé — ou approche — pour un certain nombre de cépages et dans bien des situations. L'exécuter en particulier dans les vignes où dans les parties de vignoble qui ont eu le plus à souffrir de la maladie en 1937, dans celles où se révéleront, chaque année, des foyers d'Oidium. Opérer par temps calme, le matin, à la rosée, de préférence.

B. — MILDIOU

Rien à craindre de ce côté, pour le moment. Le mildiou apparaît rarement avant la fin de Mai dans nos régions. Cette année, vue la sécheresse actuelle, ne parait devoir faire exception. Les époques d'applications des premiers traitements seront indiquées en temps utile.

C. — COCHYLIS ET EUDEMIS

INSTALLATION DES PIEGES INDICATEURS. — Prévoir cette installation pour la fin du mois d'Avril. Installer ces pièges dans les souches ou les suspendre au fil de fer tous les 4 ou 5 ceps, et de préférence dans les parties les plus habituellement atteintes: 3 à 6 pièges suffisent.

DESCRIPTION DES PIEGES. — Beaucoup de récipients peuvent servir à cet usage. Nous utilisons à la Station, des pièges constitués par de petits pots en grès, vernissés à l'intérieur, de 7 cm. de hauteur, de 8 cm.

de diamètre à l'entrée et d'une contenance utile de 20 centilitres environ. Le liquide-appât est constitué par du petit vin de lies, additionné de 10 % de vinaigre. Faire le plein dans les pots, lorsque ce sera nécessaire.

RELEVÉ DES CAPTURES.

Chaque jour, visiter les pièges, enlever les insectes qui se sont fait prendre. Compter les papillons de Cochylis et d'Eudemis et inscrire les chiffres sur une feuille. On se rendra compte, de cette façon, de l'allure du vol, de son importance et des époques où les captures auront été les plus abondantes. Les signaler à la Direction des Services Agricoles de chaque département, ou bien à la Station, en même temps que l'état de développement des jeunes grappes. In-diquer, en particulier, si les boutons floraux commencent à se séparer. C'est le moment où il convient généralement de faire le 1^{er} traitement; nous y reviendrons.

DESCRIPTION DES PAPILLONS.

1^{er}) Cochylis : Papillon de 12 à 15 millimètres d'envergure environ, facile à reconnaître à la forte bande brune qui coupe en travers la couleur gris-jaunâtre des ailes supérieures.

2^e) Eudemis : Papillon de 15 à 18 millimètres d'envergure. Mouchetures brunes qui couvrent les ailes supérieures d'un gris bleuté. On distingue, en particulier, 3 taches sombres, dirigées plus ou moins dans le sens transversal, la dernière un peu diffuse.

NOTA. — Les viticulteurs qui possèdent à proximité de leur vignes, un petit poste météorologique (thermomètre à maxima et à minima contrôlé, pluviomètre) pourraient envoyer chaque semaine, au cours de la saison, le relevé de leurs observations à la station Cénologique ou bien à la Direction des Services Agricoles; y joindre en même temps des renseignements sur la marche de la végétation et l'élevage des maladies. Ces premières données seront intéressantes pour déterminer le choix des installations futures des postes secondaires du Service Régional d'Alertes Agricoles.

A travers champs

La campagne agricole actuelle évolue sous le signe de la sécheresse! Nos vignerons nous parlent d'un furtif 93 ou d'un 21 d'un air de connaisseurs! Sans doute, s'il n'y a pas de grêles, tout fait prévoir une année viticole de qualité; mais il n'y a pas que le vin qui intéresse les agriculteurs!

Les blés, grâce à un hiver relativement sec, ont belle apparence: les gales de Décembre et de Janvier ont détruit les mauvaises herbes. L'épandage des engrais azotés, contrairement à l'an dernier, a été fait de bonne heure et dans de grandes proportions. Les herbes et les roulages des céréales ont été généralisés cette année et faits dans de bonnes conditions. En définitive, bonne apparence et belle perspective pour les céréales si Dame Nature, par les pluies bienfaisantes, complète le travail des Hommes.

Les plantations de Pommes de terre battent leur plein; l'emploi des semences sélectionnées se généralise; malheureusement l'hiver doux a été un facteur de la mévente de ces tubercules, ce qui peut encourager les Agriculteurs à limiter ou diminuer leurs plantations. Pour les régions d'élevage et d'engraissement, les aliments de remplacement d'origine étrangère resteront chers; tous les frais accessoires: frot, manutention, sont élevés et peut-être susceptibles de hausse. De plus, nous avons l'impression que la diminution de l'élevage des jeunes porcelets, due à leur bas prix, est une cause du renchérissement des nourritures et, par suite, des porcs gras. La Pomme de terre et les grains resteront la base de l'engraissement des porcs.

Les fourrages seront très probablement rares et chers; ne les gaspillez pas! La végétation des prés, par suite de la sécheresse, sera en retard. Profitez d'une petite pluie pour répondre 150 kilos de Nitrate de chaux à l'hectare sur les herbagères; en temps de sécheresse, c'est une période de 15 jours de non culture assurée en surplus grâce à ce procédé. Cette pratique, qui s'emploie de plus en plus dans les régions d'élevage, comme à Epuisay (Loir-et-Cher) mérite de retenir l'attention des agriculteurs.

La culture est préoccupée de ses semences de Betteraves qui viennent chèrement. Sans doute, s'il n'y a pas de grêles, tout fait prévoir une année viticole de qualité; mais il n'y a pas que le vin qui intéresse les agriculteurs!

Le même fait peut se reproduire cette année, car la betterave ne grossit généralement qu'en Septembre et Octobre, à condition de maintenir la fraîcheur du sol par de fréquentes binages. Il est à craindre que cet adage: « Un binage vaut un arrosage » soit encore d'actualité cette année.

André ASSAUD,

Ingénieur Agricole.

RACE BOVINE Maine-Anjou

Le concours spécial des animaux reproducteurs de la race bovine Maine-Anjou aura lieu à Angers le 16 au 19 juin, en même temps que le concours départemental de Maine-et-Loire dans l'enceinte de la Foire-Exposition.



SOCIÉTÉ DES COURSES DE NANTES

La Société des Courses de Nantes donnera ses quatre premières journées de printemps les 8, 22, 23 et 26 mai 1938. Elle distribuera 376.700 francs de prix pour ces quatre réunions.

Première journée, 8 mai, — 73.800 fr. de prix : deux courses au trot, une course au galop-handicap de 11.800 fr.; le prix de l'André Durtuy de l'Ouest, au galop, de 36.500 fr., dont 22.000 fr. au premier, épreuve très intéressante, car elle met chaque année aux prises les meilleurs chevaux de l'Ouest et du Midi; un steeple militaire et un steeple-chase de 10.000 francs.

Deuxième journée, 22 mai, — 47.700 francs de prix. Deux courses au galop de 8.550 et de 12.200 dont une sur 3.000 mètres; un cross-country pour chevaux de demi-sang et un steeple-chase de 10.000 francs.

Troisième journée, 26 mai (Jeu de l'Ascension). — Ce sera le troisième anniversaire du Centenaire, 169.700 fr. de prix.

Le prix de la Duchesse Anne, au galop, 12.000 fr. pour chevaux de demi-sang; le prix du Cens, au galop, 11.700 fr., course pour gentlemen-riders; le prix de Gèvres, trot attelé, 10.000 fr.; le Grand Prix de la Société des Courses, au galop, qui sera doté de 75.000 francs, grâce au Sweepstake dont 30.000 francs au premier; le prix de Barbe Bleue, grand steeple-chase, de 45.000 fr.; le prix du Gâvre, grand cross-country de 20.000 francs.

Quatrième journée, 29 mai, — 55.500 francs de prix : Le Grand Prix de la Loire, au trot attelé, de 45.000 francs, sera la grande épreuve de la journée elle sera encadrée d'une autre course au trot, d'une course au galop de 15.000 francs, d'une course de haies d'un cross-country militaire et d'un steeple-chase de 10.000 francs.

Les prix des abonnements et des entrées journalières, sont maintenus au même prix que l'année dernière.

La cotisation des Sociétaires est de 120 francs, on peut choisir, soit une carte d'homme et deux cartes de dame, soit deux cartes d'homme.

Entrées journalières : Pesage homme 20 fr.; Pesage dame 10 fr.; Tribunes 10 fr.; Pelouse 5 fr.; Auto, 5 fr.

Les avantages accordés aux Officiers de réserve de la 11^e Région et aux jeunes gens de 16 à 21 ans sont maintenus.

Les personnes qui désirent être Sociétaires pourront s'adresser, 12, rue de Strasbourg, à Nantes, chaque matin, de 9 h. à 11 heures.

NOS PAGES SPECIALES

Cette semaine :

La vigne et le vin

Une très importante étude de nos Collaborateurs

L. SIMON ET J. BOSCH

Conservez ce document pour mieux lutter contre la COCHYLIS et l'EUDEMIS

L'ABEILLE

et la production des fruits

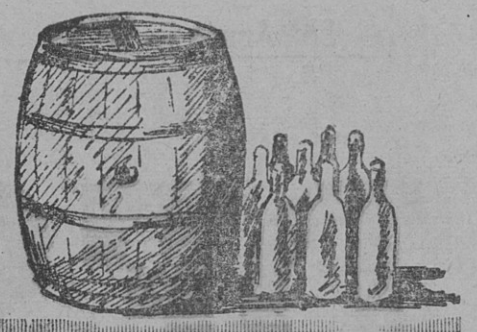
D'après les expériences effectuées à l'Institut Agricole d'Oka, au Canada, des pruniers furent recouverts avec soin d'une tente depuis le moment de la floraison jusqu'à la chute des fleurs. On mit une ruche sous chacune de ces tentes, alors que les autres arbres de chacune de ces variétés étaient enveloppés de tulle, afin d'empêcher tout insecte d'opérer la fécondation. Enfin, des arbres furent laissés comme témoins, c'est-à-dire soumis aux conditions naturelles.

La première année, on constatait que 15.05 p. 100 des fleurs étaient fécondées, grâce à l'action des abeilles; l'année suivante, on nota 19.04 p. 100. Pour les fleurs de même valeur abandonnées aux conditions ordinaires, le pourcentage ne fut que de 3.6 p. 100 la première année; il atteignit 13.2 la seconde année. Les arbres abrités sous les tulle, n'ayant pas le secours des abeilles, n'eurent que 1.04 p. 100 seulement de fleurs fécondées la première année et 0.43 p. 100 l'année suivante.

On assure, d'autre part, que les abeilles ne piquent pas les fruits et ne vont que sur les fruits déjà atteints par les frelons.



LA VIGNE ET LE VIN



Soins à donner aux vignes gelées

En vue de maintenir leurs possibilités de production, d'obtenir une nouvelle récolte et un développement correct de la végétation, les vignes gelées doivent recevoir des soins particuliers, d'ailleurs différents suivant l'importance des dégâts et le mode de conduite du vignoble.

A) VIGNES SOUMISES A LA TAILLE LONGUE

Lorsque les rameaux de l'extrémité des longs bois sont détruits jusqu'au dessous des grappes, il convient de rabattre la branche à fruit sur les yeux inférieurs demeurés, en général, à l'état latent. Sans cette précaution le développement se poursuivrait par les bourgeons secondaires (contre-boutons) de l'extrémité, peu fertiles et peu vigoureux.

B) VIGNES SOUMISES A LA TAILLE COURTE

La taille est inutile lorsque toute la végétation initiale est détruite par la gelée.

La taille est utile lorsque les rameaux sont détruits jusqu'au dessous des grappes mais demeurent vivants à leur base. Elle n'est pas effectuée. Le développement de la plante se poursuit par des rameaux secondaires (contre-cour, prompt bourgeon, etc...) infertiles et inutilisables à la taille.

Elle peut être effectuée par l'une des deux méthodes suivantes :

Première méthode. — Couper sur l'empanchement, en respectant les bourgeons secondaires demeurés à l'état latent, les rameaux atteints (soit le « vieux » et le « jeune »). Cette opération s'effectue au greffoir. Elle tend à provoquer le départ des bourgeons secondaires (contre-boutons) à l'assèchement des rameaux gelés.

Deuxième méthode. — Rabattre le courson (tête, cep, branche à fruit) par une section au sécateur en ne conservant que le rameau herbacé inférieur (jeune) qui est, à son tour coupé sur son empanchement comme dans la méthode précédente. L'opération tend à provoquer le départ du contre-bouton de ce rameau et celui du plus important des yeux de la base (bourrillon).

La première méthode donne plus de récolte mais des bois plus faibles que la seconde. Elles peuvent être appliquées simultanément, à la même souche, sur des bras différents en fonction de l'état de la végétation et des dégâts qu'elle a subis.

La vendange des vignes retallées sera naturellement tardive.

Précautions générales. — Des bourgeonnements répétés sont indispensables pour supprimer les gourmands et rejets qui se développeront en foule après la gelée.

Les traitements antiparasitaires sont absolument inutiles.

Jean BRANAS,
Direct. de la Stat. d'Avert. Agr. de Montpellier.

Point de résultat incertain
Avec les Engrais St-Gobain.

Le MOUVEMENT DES VINS

Le tableau du mouvement des vins en mars 1938, septième mois de la campagne, a paru au Journal Officiel du 15 avril. Pour l'ensemble de la France les sorties des caves des récoltants se sont élevées en mars à 2.824.912 hectos, portant le total des sorties depuis le début de la campagne à 22.816.885 hectos contre 23 millions 604.568 pendant la même période de la campagne précédente.

Dans ce total, les quatre départements méridionaux entrent en compte pour : sorties de mars, 1.287.555 hectos; antérieurement, 10.353.605 hectos. Total : 11.641.160 hectos. L'an dernier, le total des sorties à fin mars avait été de 13.919.918 hectos.

En Algérie, les sorties se sont élevées en mars à 938.728 hectos, portant le total à 10.019.904 hectos contre 8.051.080 hectos l'an dernier.

A fin mars, le stock commercial était : Pour l'ensemble de la France, de 11.600.688 hectos, en diminution de 20.618 hectos contre celui de fin février; dans les quatre départements méridionaux, de 722.237 hectos, en diminution de 53.602 hectos sur celui de fin février. En Algérie, de 1.857.065 hectos, en diminution de 300.049 hectos sur celui de fin février.

Lutte contre la Génération d'Été de la Cochylys et de l'Eudémis

Il faut bien le reconnaître, la Cochylys et l'Eudémis sont bien les plus ennemis de la vigne. Les maudits cryptogamiques sont trop souvent aussi à redouter, mais la lutte menée contre elles est passée dans la pratique courante et les traitements appliqués donnent des résultats très efficaces qui légitiment leur succès.

Il en est tout au contraire des traitements insecticides qui sont d'ailleurs loin d'être aussi généralisés que les précédents dans notre région, et qui sont trop souvent appliqués sans méthode, sans conviction et limités à la première génération. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions que le résultat ne soit pas toujours très encourageant. C'est pour essayer de remédier à cet état de choses, très préjudiciable au vignoble que nous avons essayé de déterminer, en 1937, les moyens les plus efficaces pour lutter contre la génération d'été de la Cochylys et de l'Eudémis.

Disons, tout d'abord, quelques mots des traitements contre la première génération qui doivent s'effectuer à la base de la lutte contre les insectes.

Traitements contre la première génération

La question a été largement étudiée, en Anjou, par MM. Maisonneuve, Moreau et Vinet qui, depuis longtemps, ont préconisé les traitements à l'arséniate de plomb au printemps. Ces auteurs ont comparé toute une série de produits y compris divers arséniaux. L'arséniate de plomb a été préféré en raison de sa rétention sur les sursuifages, et c'est le produit qui est conseillé pour les traitements d'assainissement.

En 1932, l'un de nous, en collaboration avec M. de Séze, chef de travaux à l'Institut des Recherches Agronomiques, a repris ces expériences. Les essais comparatifs portaient sur cinq produits :

- L'arséniate de plomb en pâte (diplo-maque);
- L'arséniate de chaux;
- L'arséniate d'urée;
- L'arséniate de cuivre;
- L'arséniate de soufre.

Le résultat de ces expériences a confirmé pleinement les travaux de MM. Moreau et Vinet. L'arséniate de plomb s'est montré nettement supérieur aux autres produits. A titre indicatif, nous avons obtenu une mortalité de 75 % de larves avec l'arséniate de plomb. MM. Moreau et Vinet en 1911 avaient obtenu une mortalité de 92,9 %. Ces chiffres nous ont permis de constater que les chenilles provenant de parcelles traitées à l'arséniate de plomb étaient en général infertiles et que beaucoup de survivantes n'arrivaient pas à la chrysalidation.

Le produit étant fixé, l'époque du traitement est déterminée par un état végétatif. Le premier traitement est appliqué lorsque les boutons floraux commencent à se séparer; le deuxième traitement lorsque les boutons floraux sont nettement séparés.

Dans ces conditions, c'est-à-dire en employant de l'arséniate de plomb en pâte et en traitant au moment opportun ou peu s'en faut, le traitement a été fait bien soigneusement, en visant les grappes que la destruction des larves doit être de l'ordre de 90 à 95 %, peut-être mieux. Malheureusement, certaines années, lorsque les conditions sont défavorables à l'évolution des papillons, ces chenilles par cent de larves qui ont échappé au traitement, sont susceptibles de détruire en seconde génération une bonne partie de la récolte.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour lutter contre cette seconde génération ?

On s'est attaqué d'abord aux papillons, soit à l'aide de pièges que l'on disposait dans les vignes; pièges lumineux, lampes à acétylène, lampes électriques, lampes à rayons ultra-violet, soit à l'aide de pièges appâtés constitués par des pots de fleurs buchées à leur partie inférieure et contenant un mélange d'eau, de lies de vin et de vinaigre. Ces procédés n'ont pas donné jusqu'à présent tout au moins les résultats qu'on a tendé à en attendre. Certains sont utilisés actuellement pour se rendre compte de l'allure du vol.

On a essayé aussi des poudrages au moment du plein vol soit avec de la chaux pure, soit avec des mélanges, chaux soufre, soufre nicotiné ou pyridine, etc...

Tous ces moyens de lutte, quels qu'ils soient, ne sont pas très efficaces car ils s'attaquent aussi bien aux papillons mâles et aux femelles qui ont pondus leurs œufs, qu'aux femelles qui n'ont pas effectué leur ponte.

Reste donc les traitements contre les œufs et les larves. Jusqu'à présent, en Anjou, on avait pour ainsi dire abandonné la lutte et on ne se préoccupe pas précisément du traitement de la grappe en juillet par exemple. Il faut reconnaître que ces conditions sont défavorables à l'évolution des papillons. On ne peut donc pas dire que les conditions atmosphériques favorables, avec une grande précision le maximum au vol soit en considérant individuellement les prises de chaque pot, soit en agrégeant l'ensemble des prises journalières.

Les premiers traitements ont été appliqués cinq jours après le plein vol, soit le 22 juillet. Ce jour-là on n'a pas pu effectuer de pulvérisations liquides à l'arséniate de plomb et à la nicotine. La bouillie bordelaise alcaline additionnée d'un mouillant à base d'alcool terpénique sulfoné, très supérieurs à tout ce qu'on avait utilisé jusqu'alors. Enfin un nouvel insecticide puissant, la Roténone, qui a réussi pleinement dans la lutte contre le doryphore se mettrait à lutter contre les larves par des poudrages, ce qui réduirait beaucoup de difficultés. C'est en utilisant ces nouveaux éléments qui s'offraient à nous que nous avons essayé d'appliquer en Anjou des méthodes de lutte contre les œufs et les larves de la génération d'été de la Cochylys et de l'Eudémis.

tionnés donnant aux jets des pressions de l'ordre de 4 kgs. De même les fabrications de produits ont mis sur le marché certains mouillants à base d'alcool terpénique sulfoné, très supérieurs à tout ce qu'on avait utilisé jusqu'alors. Enfin un nouvel insecticide puissant, la Roténone, qui a réussi pleinement dans la lutte contre le doryphore se mettrait à lutter contre les larves par des poudrages, ce qui réduirait beaucoup de difficultés. C'est en utilisant ces nouveaux éléments qui s'offraient à nous que nous avons essayé d'appliquer en Anjou des méthodes de lutte contre les œufs et les larves de la génération d'été de la Cochylys et de l'Eudémis.

L'appareil qui servait à exécuter le traitement était un appareil à moteur à engrenement (Fourrier), muni à l'arrière de trois longs tubes en caoutchouc portant à leur extrémité des lances à interrupteur. La pression au jet était de 4 kilos environ. Les lances étaient tenues chacune par un opérateur qui s'appliquait à bien viser les grappes. Un homme se trouvait à la tête du cheval afin de régler l'allure. La pulvérisation était faite de chaque côté du rang. Dans ces conditions, il nous a été possible de déterminer la surface que l'on pouvait couvrir par jour avec un appareil et quatre hommes. Cette surface ne devait dépasser deux hectares. La dépense de liquide a été pour les parcelles traitées à l'arséniate de plomb de dix hectolitres à l'hectare; pour les parcelles traitées à la nicotine elle fut de 2 hect. 5.

Quelques heures après ces traitements, la bouillie ayant eu bien le temps de sécher, on examina dans les parcelles traitées à l'arséniate de plomb 27 souches portant 301 grappes et dans les parcelles traitées à la nicotine 25 souches portant 248 grappes. On put ainsi déterminer après cet examen le pourcentage de grappes atteintes par la bouillie dans les deux cas.

Pour l'arséniate de plomb ce pourcentage était de 78 %.

Pour la nicotine, le pourcentage était de 90 %.

Ces examens montrèrent également comment le pouvoir étalant de ces bouillies était grand. En effet même dans les grappes serrées, les grains à l'intérieur de la grappe (qui sont souvent les premiers atteints par la Cochylys), les pédicelles, le pédoncule, étaient recouverts d'une couche continue de poison. L'enrobage des grappes était quasi parfait.

Deux jours après avoir effectué ces traitements liquides, on fit les poudrages à l'aide d'une poudreuse à moteur, à engrenement (Fourrier), capable de traiter trois rangs à la fois.

La consommation de ces poudres à l'hectare a été la suivante :

Poudre D. 1, 55 kgs à l'hectare.

Poudre D. 2, 40 kgs à l'hectare.

Un deuxième poudrage avec la poudre D. 1 fut exécuté sur les parcelles 6, 12 et 18 le 3 Août, également par temps calme. La consommation fut de 50 kgs à l'hectare.

Le contrôle de l'efficacité des traitements

Cela nous entraînerait trop loin de faire ici la critique des méthodes de contrôle employées pour évaluer l'efficacité des traitements contre la Cochylys et l'Eudémis. Nous indiquerons simplement que nous n'avons pas cru devoir faire des pesées de récolte car les variations de la récolte de chaque souche, dans une vigne de chenin blanc, d'âge moyen, nous ont paru trop considérables, en particulier cette année, pour pouvoir donner des chiffres vraiment significatifs. D'ailleurs, les dégâts de la Cochylys et de l'Eudémis ont été cette année beaucoup moins graves qu'à l'ordinaire car la sécheresse du mois d'août a été défavorable au développement précoce de la pourriture dans les grains piqués.

Mais nous avons choisi comme moyen de contrôle un procédé qui avait déjà fait ses preuves dans les expériences de MM. Moreau et Vinet et plus récemment de MM. de Séze et Simon. Nous avons évalué l'effet du traitement en comptant d'une part les populations de larves vivantes dans des souches prises au hasard dans les différentes parcelles, d'autre part le nombre de grains piqués dans ces mêmes souches.

La contamination des différentes souches étant très variable, il faut pour avoir des chiffres intéressants faire des comptages dans le plus grand nombre de souches, aussi semblables que possible, quant à leur végétation et aussi quant au nombre et à l'importance des grappes. Ainsi fut fait en prenant soin égalément de choisir des souches à peu près au même niveau dans chaque parcelle. Il faut aussi prendre soin de compter dans les 48 heures environ une souche au moins par parcelle. Comme les parcelles traitées identiquement se

La consommation de ces poudres à l'hectare a été la suivante :

Poudre D. 1, 55 kgs à l'hectare.

Poudre D. 2, 40 kgs à l'hectare.

Un deuxième poudrage avec la poudre D. 1 fut exécuté sur les parcelles 6, 12 et 18 le 3 Août, également par temps calme. La consommation fut de 50 kgs à l'hectare.

Le contrôle de l'efficacité des traitements

Cela nous entraînerait trop loin de faire ici la critique des méthodes de contrôle employées pour évaluer l'efficacité des traitements contre la Cochylys et l'Eudémis. Nous indiquerons simplement que nous n'avons pas cru devoir faire des pesées de récolte car les variations de la récolte de chaque souche, dans une vigne de chenin blanc, d'âge moyen, nous ont paru trop considérables, en particulier cette année, pour pouvoir donner des chiffres vraiment significatifs. D'ailleurs, les dégâts de la Cochylys et de l'Eudémis ont été cette année beaucoup moins graves qu'à l'ordinaire car la sécheresse du mois d'août a été défavorable au développement précoce de la pourriture dans les grains piqués.

Mais nous avons choisi comme moyen de contrôle un procédé qui avait déjà fait ses preuves dans les expériences de MM. Moreau et Vinet et plus récemment de MM. de Séze et Simon. Nous avons évalué l'effet du traitement en comptant d'une part les populations de larves vivantes dans des souches prises au hasard dans les différentes parcelles, d'autre part le nombre de grains piqués dans ces mêmes souches.

La contamination des différentes souches étant très variable, il faut pour avoir des chiffres intéressants faire des comptages dans le plus grand nombre de souches, aussi semblables que possible, quant à leur végétation et aussi quant au nombre et à l'importance des grappes. Ainsi fut fait en prenant soin égalément de choisir des souches à peu près au même niveau dans chaque parcelle. Il faut aussi prendre soin de compter dans les 48 heures environ une souche au moins par parcelle. Comme les parcelles traitées identiquement se

Résultats obtenus

Nous avons traduit les résultats dans cinq graphiques représentant chacun les chiffres obtenus dans 19 souches (une souche par parcelle, ce qui donne trois souches par type de traitement et quatre souches témoins). Dans chaque graph que nous avons donc représenté, pour chaque traitement, le nombre de grains piqués, et le nombre de larves vivantes, pour 100 grappes.

Cette façon de représenter l'efficacité permet de rendre compte des variations des moyennes obtenues. Ce qu'il faut considérer ce sont les écarts de chaque moyenne avec la moyenne du témoin et la régularité de ces écarts. Comme il ne peut être question de compter toutes les larves du champ d'expérience, nous avons en quelque sorte, pour nous rendre compte de la population totale, tiré au hasard cinq échantillons de la population des larves. Une telle méthode qui a pourtant demandé beaucoup de soins et de travail ne permet pas de faire une comparaison précise et quantitative, mais donne simplement un classement et des ordres de grandeur. On se rend compte alors des moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour obtenir une comparaison vraiment quantitative.

Nous avons donc fait le classement en tenant compte de la régularité des résultats et des écarts moyens de chaque parcelle traitée par rapport au témoin. Il est en effet facile de se rendre compte que plus un traitement est efficace, plus la population des larves trouvées dans les souches sera faible, mais plus aussi cette population sera régulière et présentera de faibles écarts.

Quelles conclusions tirer de ces graphiques ?

1°) L'efficacité incontestable du traitement du 22 juillet à la bouillie nicotinée et mouillante, ainsi que la grande régularité des résultats. Un tel traitement pourra constituer un traitement de référence très intéressant pour la suite des essais.

2°) L'infériorité très grande du traitement du 24 juillet à la poudre de Derris D. I., due très probablement à ses qualités physiques trop déficientes (refus important au tamis 100) pour ce genre d'utilisation, et aussi à l'époque du traitement qui ne devait pas être favorable pour un tel produit.

3°) En effet un traitement à la même poudre D. I. le 3 Août a donné une efficacité appréciable et de même ordre que celle de l'arséniate de plomb, et cela malgré ses mauvaises qualités physiques.

4°) La poudre D. 2 dont le support est à base de gélatine, est beaucoup plus fine, a donné des résultats nettement supérieurs à D. 1 malgré l'époque défavorable du 24 juillet. Ces résultats s'expliquent très bien puisque la poudre D. 2 nettement collante sur la grappe a pu rester suffisamment longtemps pour atteindre un stade plus vulnérable de l'insecte avec ce genre de produit. Il est fort probable qu'un traitement de D. 2 à une époque plus tardive aurait encore accentué cette supériorité de D. 2 sur la poudre D. 1.

5°) Enfin le traitement classique à l'arséniate de plomb en pulvérisation bien mouillante se classe très honorablement derrière la nicotine. Il faut d'ailleurs remarquer que le pourcentage des grappes atteintes ayant été légèrement inférieur dans le cas de l'arséniate à celui de la nicotine, l'écart entre les deux traitements devrait être légèrement réduit.

Nous insistons bien sur le fait que nos graphiques traduisent cinq contrôles d'un groupe de traitements, contrôles répartis dans l'ensemble de notre grand champ d'expériences, et que les renseignements qu'ils donnent concernent les traitements pris en l'occurrence, son époque relativement au stade d'évolution de l'insecte, étant à nos yeux des facteurs aussi importants que le produit employé. On se rendra compte ainsi du danger qu'il y a à attacher à des moyennes une valeur trop absolue. Pour fixer les idées, nous pouvons indiquer tout de même que l'ensemble de nos comptages fait ressortir une diminution globale du nombre des grains piqués de 45 à 50 % dans la partie traitée à la nicotine, de 25 à 30 % dans la partie traitée à l'arséniate de plomb, de 20 à 25 % dans la partie traitée à la poudre D. 2 le 24 juillet et à la poudre D. 1 deux fois le 24 juillet et le 3 août, de 0 % dans la partie traitée une seule fois, à la poudre D. 1 le 24 juillet.

Il est permis d'espérer des résultats intéressants

Non qu'une première année d'expériences ne nous permette pas d'appréhender au sujet d'un traitement à base de Derris D. I., nous pouvons tout de même dire qu'il est permis d'espérer des résultats intéressants de ces produits, à condition d'avoir des poudres bien fines et collantes et aussi à condition de traiter au bon moment. Leur efficacité, qui s'est montrée dans deux cas sur trois comparable à celle de l'arséniate de plomb, bien que légèrement inférieure, pour-

AUX VITICULTEURS

Le Comité National des Appellations d'origine contrôlées nous communique la note suivante. Elle émane du Syndicat des marchands de vin de Bordeaux.

C'est une décision prise par cet organisme au moment où les Syndicats de viticulteurs d'appellation d'origine sont en train de réfléchir pour savoir s'ils vont, comme ils en ont le droit, d'après le dernier décret de M. Monnet, demander que soient maintenus à la fois dans leur département d'appellation simple ancienne, concurrentiellement avec la nouvelle appellation, la contrainte à acquiescer.

Qu'ayant droit aux deux appellations, vertes qu'il n'y ait plus que la contrainte. En d'autres termes la répression des fraudes devient plus malaisée, là où les deux appellations subsistent.

Nous citons la déclaration du commerce de Bordeaux, la quelle nous est envoyée :

DECLARATION DU COMMERCE DES VINS DE BORDEAUX

Le syndicat des négociants en vins et spiritueux de Bordeaux et de la Gironde :

L'Union Bordelaise du commerce des vins :

Le syndicat des négociants en vins et spiritueux de l'arrondissement de Libourne :

Le syndicat des négociants en vins et spiritueux du Médoc :

Confirment les décisions prises à l'unanimité au Congrès de la Fédération des vins et spiritueux du Sud-Ouest, le 2 Avril courant, rappelant :

a) qu'ils sont actuellement partisans de l'appellation unique contrôlée;

b) qu'il reste bien entendu que cette solution n'empêche nullement la viticulture de revendiquer les sous-appellations contrôlées en vertu de la loi Chouffet;

c) qu'ayant déclaré ses propres stocks « Appellations contrôlées », le commerce entend se réapprovisionner dorénavant en « Appellations contrôlées », et, partant, sera amené à limiter ses achats aux vins déclarés à la propriété comme appellations contrôlées;

d) que, dans l'état actuel des choses, la déclaration « Appellation contrôlée » reste intégralement à la charge de la propriété;

e) qu'il paraît évident que la loi de l'offre et de la demande appelle à une plus haute des vins déclarés comme appellations contrôlées.

Ne remettez pas à demain L'emploi des Engrais St-Gobain.

ra certainement être améliorée par la suite.

1°) En employant des appareils convenablement étudiés pour pénétrer dans la souche et atteindre la grappe. Il est à noter d'ailleurs que les expériences de cette année ont été effectuées dans des conditions optimales, grâce aux excellents appareils de F. Rozé.

2°) En employant des bouillies ayant des qualités sérieuses de mouillabilité et d'adhérence et surtout des poudres fines et bien collantes.

3°) Enfin en atteignant le parasite au moment où il est le plus vulnérable avec le produit que l'on a choisi. Cette dernière question méritera d'être précisée en particulier pour les poudres roténonées, dont le mode d'action sur les larves de Cochylys et de l'Eudémis est encore bien obscur. Déjà il ressort de nos expériences que si la nicotine est déjà active dès le maximum du vol, c'est-à-dire sur les œufs, ce qui confirme un fait bien connu, les poudres à base de roténone semblent donner de meilleurs résultats sur un stade plus avancé, c'est-à-dire probablement sur les jeunes larves. Nous espérons que les expériences futures nous permettront ainsi qu'à d'autres chercheurs de contrôler ces hypothèses par des observations nombreuses et précises. En tous cas, si nous avons pu arriver dès cette année à des conclusions qui guideront sérieusement le travail de l'avenir, c'est grâce aux conditions météorologiques très régulières de l'année 1937.

La connaissance de l'évolution biologique de l'insecte

Et pour conclure nous serons donc amenés à souligner l'importance que présente pour le viticulteur, la connaissance de l'évolution biologique de l'insecte, pour bien « placer » ses traitements. L'organisation des observations permettrait certainement à ce point de vue un gros progrès dans le rendement des traitements insecticides, particulièrement pour la génération d'été de la Cochylys et de l'Eudémis. Des progrès presque illimités peuvent être encore réalisés dans cette voie, mais ils ne pourront être effectués qu'avec la collaboration et la bonne volonté des praticiens.

La première mesure qui devra être réalisée est l'installation dans chaque vignoble d'un observateur permanent de connaître le vol des papillons et de déterminer son maximum.

Tous les praticiens de pavillons sont des observateurs encore assez peu précis et n'indiquent pas, d'une façon absolument sûre, l'époque de la ponte, de l'éclosion ou des larves. Ces derniers phénomènes seuls intéressent la viticulture pour les traitements à la nicotine et aux poudres en particulier.

La première mesure qui devra être réalisée est l'installation dans chaque vignoble d'un observateur permanent de connaître le vol des papillons et de déterminer son maximum.

Tous les praticiens de pavillons sont des observateurs encore assez peu précis et n'indiquent pas, d'une façon absolument sûre, l'époque de la ponte, de l'éclosion ou des larves. Ces derniers phénomènes seuls intéressent la viticulture pour les traitements à la nicotine et aux poudres en particulier.

La première mesure qui devra être réalisée est l'installation dans chaque vignoble d'un observateur permanent de connaître le vol des papillons et de déterminer son maximum.

Tous les praticiens de pavillons sont des observateurs encore assez peu précis et n'indiquent pas, d'une façon absolument sûre, l'époque de la ponte, de l'éclosion ou des larves. Ces derniers phénomènes seuls intéressent la viticulture pour les traitements à la nicotine et aux poudres en particulier.

La première mesure qui devra être réalisée est l'installation dans chaque vignoble d'un observateur permanent de connaître le vol des papillons et de déterminer son maximum.

Tous les praticiens de pavillons sont des observateurs encore assez peu précis et n'indiquent pas, d'une façon absolument sûre, l'époque de la ponte, de l'éclosion ou des larves. Ces derniers phénomènes seuls intéressent la viticulture pour les traitements à la nicotine et aux poudres en particulier.

La première mesure qui devra être réalisée est l'installation dans chaque vignoble d'un observateur permanent de connaître le vol des papillons et de déterminer son maximum.

Tous les praticiens de pavillons sont des observateurs encore assez peu précis et n'indiquent pas, d'une façon absolument sûre, l'époque de la ponte, de l'éclosion ou des larves. Ces derniers phénomènes seuls intéressent la viticulture pour les traitements à la nicotine et aux poudres en particulier.

La première mesure qui devra être réalisée est l'installation dans chaque vignoble d'un observateur permanent de connaître le vol des papillons et de déterminer son maximum.

Lutte contre la Génération d'Eté de la Cochylys et de l'Eudémis

SUITE DE LA 2^e PAGE

La connaissance du vol des papillons n'est intéressante que dans la mesure où elle peut nous renseigner sur la suite de l'évolution biologique. Des études quantitatives faites dans le vignoble allemand par Stollwaag et Sprengel sur la Cochylys, qui ont réuni un très grand nombre d'observations très soignées, ont montré que les papillons ne pondent la totalité de leurs œufs que lorsque la température oscille durant le vol entre 20° et 25° et avec une forte humidité. Plus les conditions s'éloignent de ces chiffres, plus le nombre des œufs est faible. Les œufs sont tués rapidement à une température supérieure à 32° C. et ils ne se développent tous que par une température moyenne de 20 à 25°. On se rend compte de l'intérêt qu'il y aurait à vérifier ces données dans les pays de l'Ouest et de les étendre à l'Eudémis. D'ailleurs, M. le docteur Maisonneuve avait autrefois, en Anjou, signalé déjà cette influence des conditions météorologiques.

Influence des conditions météorologiques

Ces résultats ont permis d'expliquer, avec observation à l'appui, l'importance des invasions et des dégâts dépendant essentiellement des conditions météorologiques. Les meilleurs traitements en première génération aussi bien sur les larves que sur les nymphes qui en résultent laissent toujours indéniablement un petit nombre d'insectes. Ce nombre est suffisant, si les conditions du vol et de la ponte sont très favorables, pour donner tout de même étant donné la grande quantité d'œufs que peut donner un seul papillon, une forte invasion de larves. Quelles que soient les méthodes employées actuellement contre la première génération, la lutte contre la deuxième génération s'impose toujours et est aussi importante dans la plupart des cas que la première.

Inversement le vol de deuxième génération peut être très important par suite de traitements défectueux en première génération; mais les conditions météorologiques défavorables peuvent empêcher la ponte. Ce cas, bien plus rare assurément que le précédent, nous permet de montrer cependant quelle économie de traitements pourra être faite le jour où un

service d'avertissements posséderait des données sérieuses sur ces questions. Disons donc pour terminer que des études préliminaires, longues et détaillées, s'imposent pour préciser, dans notre région, les relations entre les données météorologiques et les données biologiques, études qui permettront dans la suite de limiter les traitements au strict minimum.

En attendant, un grand progrès et qui préparera ceux de l'avenir, sera réalisé si chaque viticulteur, ou au moins chaque commune, était en mesure d'effectuer le contrôle du vol des papillons. La détermination de son maximum donnera une première approximation pour la détermination de la date des traitements. Certains trouveront qu'une telle méthode est trop compliquée, mais les progrès seront à la mesure des efforts des viticulteurs.

Nous ne nous pouvons nous empêcher d'écarter à ce sujet une phrase que M. Chappaz, inspecteur général honoraire de la Viticulture, et son collaborateur M. Pierre Bonnet ont écrit en 1927.

« Il est toujours beaucoup plus difficile de fixer l'époque des traitements en seconde génération, en raison de l'irrégularité des vols. C'est un motif sérieux pour que chaque territoire et même quelquefois chaque propriétaire possède des postes d'observation. »

N. B. Nous tenons à remercier très sincèrement toutes les bonnes volontés que nous avons rencontrées au cours de ces essais.

M. Pierre Rozé, propriétaire du champ d'expériences, s'est distingué par son dévouement, en mettant non seulement son vignoble, mais son personnel et son matériel à notre disposition.

M. Rancourt, Directeur du laboratoire de phytopharmacie de Versailles, a bien voulu analyser nos poudres de Derris.

M. Zolotarev, Directeur du laboratoire agricole de Maine-et-Loire, nous a aidé efficacement dans nos contrôles et a analysé le produit nicotiné.

L. SIMON et J. BOSCH.
Ingénieurs adjoints
à la Station Oenologique
Régionale d'Angers.

(Reproduction interdite.)

Front Paysan de la Loire-Inférieure

LES RÉUNIONS

LIGNÉ. — Le dimanche 6 mars, une réunion de Front Paysan a eu lieu à Ligné.

150 cultivateurs y assistaient. M. du Rusque, maire de Ligné, après avoir démontré pour les cultivateurs la nécessité de l'union, passa la parole à M. Le Ray, dont la parole paternelle eut le don de plaire aux assistants.

Après la réunion un bureau fut constitué.

TREILLIÈRES. — Excellente réunion le dimanche 13 mars; une centaine de cultivateurs y assistaient. M. Eluère fit une profonde impression. D'excellents résultats seront obtenus à Treillières, nous en sommes persuadés, connaissant le dévouement de M. Lebert, maire, et aussi de son adjoint qui a accepté la charge d'être président du groupement Front Paysan.

MACHECOUL. — Une réunion du Front Paysan a eu lieu à Machecoul le dimanche 20 mars, à l'hôtel Neuveau.

De nombreux cultivateurs y ont assisté. M. Armand Michaux, Président du groupement communal, présenta M. Eluère, qui sut intéresser vivement son auditoire.

Après avoir, par des chiffres, montré l'importance de l'Agriculture dans l'économie nationale, notre dévoué président départemental déclara que la question paysanne, en ce qui concerne l'exode rural et la dénatalité dans les campagnes, ne sera résolue que le jour où le paysan sera assuré de recevoir pour les fruits de son travail une somme supérieure à celle qui a déboursé pour les produire.

M. du Tertre de la Coudre, député-maire de Machecoul, bien que très occupé à la mairie, tint à venir dire sa sympathie à l'organisation du Front Paysan, et sa sollicitude pour les intérêts paysans, si gravement menacés. Puis après avoir brossé en quelques phrases un tableau très réaliste de la situation du Pays, il encouragea vivement les paysans à donner leur adhésion au Front Paysan.

Le même dimanche, une réunion eut lieu à SAINT-MÈME-LE-TENU, la salle était comble. M. Eluère fit approuver un bureau et nous sommes assurés de voir l'organisation du Front Paysan faire de rapides progrès dans cette commune.

SAINT-BREVIN, SAINT-MICHEL. — Le Front Paysan a eu le dimanche 27 mars, deux très bonnes réunions, la première à Saint-Brevin, la seconde à Saint-Michel-Chef-Chef.

De nombreux cultivateurs avaient répondu à l'appel qui avait été lancé pour ces réunions et l'on remarqua la présence de MM. les Maires de Saint-Brevin et de Saint-Michel.

M. Le Ray, après avoir brossé un tableau très vivant de la situation qui est faite aux Paysans, par une législation qui sacrifie tous leurs intérêts, parla de la manifestation organisée la veille à Nantes par le Front Populaire pour réclamer l'intervention en Espagne, ce qui nous amènerait forcément la guerre.

Fort applaudi, M. Le Ray démontra la volonté de PAIX des paysans, ceux-ci ne veulent à aucun prix de la guerre, car c'est eux qui la font. L'agriculture n'est pas une industrie de guerre, elle est au contraire créatrice de vie et elle ne fait pas commerce de la mort.

SAINT-MARS-DU-DESERT. — Nous avions fait une première réunion à Saint-Mars, le 20 février, mais les progrès de notre groupement dans cette commune ont été si rapides (la presque totalité des cultivateurs ont adhéré au Front Paysan) en moins d'un mois, que les cultivateurs de Saint-Mars avaient exprimé le désir de connaître notre dévoué président Eluère. Nous y sommes retournés le 3 avril.

Ce groupement de Saint-Mars demande à ce qu'on s'y arrête un peu car il est l'expression même de ce que tend à réaliser le Front Paysan: l'UNION.

Deux cents cultivateurs et plusieurs artisans environ assistaient à la réunion, tous adhérents.

M. H. Bureau, maire de Saint-Mars-du-Desert et président du groupement local du syndicat central; M. Simonneau, président du groupement de l'Union des Syndicats; M. Ménager, adjoint au maire, et vice-président du groupement local du syndicat central, assistaient à la réunion, représentant la municipalité et nos deux grandes organisations syndicales.

M. Eluère exposa les graves dangers qui, à l'heure angossante que nous traversons, pèsent sur la paysannerie. L'Union de tous est indispensable pour la défense des droits des Paysans, qui sont toujours les victimes, que ce soit sur le terrain économique ou dans la guerre dans laquelle une minorité d'exaltés voudrait nous entraîner.

M. Bureau, pour terminer, voulut en quelques mots, dire son approbation au programme du Front Paysan.

HERIC. — Excellente réunion, qui groupa près de deux cents cultivateurs. M. Le Ray, après avoir insisté sur la nécessité de l'organisation professionnelle, et vivement applaudi, donna la parole à M. Eluère, qui sut vivement intéresser son auditoire.

Les cultivateurs d'Héric sont déjà très avertis sur la nécessité de l'union, leur syndicat dirigé avec dévouement par M. Louis Thébaud, en est un gage, aussi sommes-nous persuadés qu'en adhérant en grand nombre au Front Paysan, ils tiendront à manifester leur solidarité avec les cultivateurs des communes voisines; un groupe important d'adhérents est d'ores et déjà constitué.

Pour terminer cette belle réunion, M. Eluère fit approuver un ordre du jour.

Après Héric, nous sommes allés à Orvault; un grand nombre de cultivateurs, près de deux cents, étaient réunis, sous la présidence de M. de la Brosse, maire d'Orvault.

Après l'exposé de MM. Le Ray et Eluère, qui furent vigoureusement applaudis, et l'approbation de l'ordre

LA VILLETTE

Lundi 25 Avril 1938

Jeudi 28 Avril 1938

COURS OFFICIELS				
(Viande Nette)				
Espèces	Extra	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	12.30	11.10	9.40	7.80
Vaches	12.20	10.90	9.10	7.60
Taureaux	9.40	8.70	8.00	7.60
Veaux	17.70	16.10	14.50	12.60
Moutons	18.20	17.00	12.00	9.70
Porcs	12.50	12.20	11.70	9.14
Brebis	de 8.50 à 9.50			

(Poids Vifs)				
Espèces	Extra	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	7.55	6.55	5.20	3.90
Vaches	8.20	6.55	5.00	3.80
Taureaux	5.85	5.20	4.40	3.80
Veaux	10.50	9.65	8.25	6.95
Moutons	9.10	8.50	5.85	4.25
Porcs	9.00	8.60	8.20	6.40
Brebis	de 3.80 à 4.40			

(1) Cours officiels.

COURS OFFICIELS				
Viande nette				
Espèces	Ext. (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	12.20	10.90	9.10	7.60
Vaches	12.70	10.60	8.90	7.20
Taureaux	9.20	8.50	7.80	7.40
Veaux	16.80	15.20	13.60	12.00
Moutons	16.80	15.00	11.00	8.70
Porcs	12.50	12.20	11.70	9.14
Brebis	de 7.50 à 9.0			

Poids Vifs				
Espèces	Ext. (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	7.55	6.55	5.20	3.75
Vaches	8.15	6.40	4.85	3.60
Taureaux	5.75	5.10	4.30	3.70
Veaux	10.10	9.10	7.75	6.60
Moutons	8.70	8.50	5.80	3.75
Porcs	8.00	8.60	8.20	6.40
Brebis	de 3.25 à 4.05			

(1) Cours officiels.

Gros bovins

Arrivages. — 3.203 bœufs; 2.139 vaches, 580 taureaux; réserves vivantes aux abattoirs ce matin 938; introductions directes aux abattoirs depuis le marché précédent 723; renvoi 200 bœufs, 353 vaches, 83 taureaux. Cours à la livre de viande nette.

Bœufs. — Blancs charallais extras 5.90 à 6.90; 1^{re} qual. 5.60 à 5.80; grossiers 5.50 à 5.60; gros bœufs 5.40 à 5.60; gris Ouest, Maine, Anjou, nantais extras 5.70 à 5.90; bons 5.20 à 5.40; ordinaires 4.80 à 5.10; bretons jeunes extras 5.40 à 5.60; bons 5 à 5.30; ordinaires 4.80 à 4.90; bœufs grossiers 4.20 à 4.50.

GENÈSSES. — Extras blanches 6.10 à 6.50; rouges 5.50 à 6.10; grise 5.50 à 6.20; ordinaires 4.90 à 5.40.

VACHES. — Jeunes 5.40 à 5.80; bonnes 4.90 à 5.30; vieilles 4.10 à 4.50; saucisson 2.50 à 3.00.

TAUREAUX. — Bretons 5.00 à 5.50; jeunes 4.50 à 4.90; grossiers 4 à 4.40.

Veaux

Arrivages. — 1.887; réserves vivantes 653; introductions directes 1.582; renvoi 74.

VEAUX. — Tourangeaux extras 7.50 à 7.80; ordinaires 7 à 7.40; manœuvres 7.20 à 7.70; bons manœuvres 6.80 à 7.50; ordinaires 6.70 à 7.20; angevins 6.80 à 7.20; bretons 5.90 à 6.20; Breussier 5.90 à 6.50; Vendée 5.80 à 6.50; brouillards 3.50 à 4.30; petits 2.10 à 3.10; extras 7.90 à 8.30.

Ovins

Arrivages. — 13.832; réserves vivantes 3.595; introductions directes 4.244; renvoi 1.100.

AGNEAUX. — Laitons extras 8.50 à 9.20; Dishleys 8.60 à 9.20; maraichins 7 à 7.90; bretons 7 à 7.80.

MOUTONS. — Poitou, 7.80 à 8.10; Dishleys 7.10 à 7.60; brebis: Poitou 4.70 à 5.20; Dishleys 4.80 à 5.10; vieilles brebis 3.70 à 3.90.

Porcs

Arrivages. — 1.503; réserves vivantes 1.837; introductions 4.354; renvoi néant.

PORCS. — Maigres extras 8.90 à 9; bons 8.60 à 8.90; petits maigres 8.10 à 8.30; fond de parquet 8.10 à 8.20; cochons épais 8.40 à 8.60; gros gras 8.20 à 8.60; Canis 8.50 à 9; Vendée 8.60 à 9; cochons 6.40 à 7.

Arrivages de la région à la Villette

Deux-Sèvres: 75 bœufs; 45 vaches; 10 taureaux; 70 porcs.

Ille-et-Vilaine: 20 bœufs; 10 vaches; 10 taureaux; 130 veaux; 150 porcs.

Loire-Inférieure: 220 bœufs; 155 vaches; 20 taureaux; 20 veaux; 65 porcs; 75 porcs.

Maine-et-Loire: 320 bœufs; 195 vaches; 10 taureaux; 10 veaux; 10 porcs.

AVIS

A la suite de très nombreuses demandes, qui nous parviennent, de Pneumonia des Fèvres de Saint-Gabriel, nous avons ceux qui souffrent d'une affection des bronches, telle que rhume, bronchite, grippe, pneumonie, et broncho-pneumonie, qui trouveront cet excellent remède, sous toutes ses formes, dans toutes les bonnes pharmacies et notamment chez M. Martin, pharmacien, qui de la Maison-Rouge, à Nantes, à Méné, à Clisson et Entraine, à Vallet.

Le concentré N° 1 (cas graves): 25 frs. La dose faible N° 2, liquide: 15 frs. — Comprimés: 13 frs.

du jour ci-dessous, il fut procédé à la composition du bureau.

Après la réunion, un échange de vue eut lieu au sujet de la production laitière, échange de vue nécessaire étant donné la complexité du problème.

Aussi sommes-nous heureux que M. Gourbil, vice-président de l'Union centrale des Producteurs de Lait, ait accepté de prendre la présidence du groupement du Front Paysan d'Orvault.

« 200 cultivateurs réunis à Orvault, « 250 cultivateurs réunis en assemblée générale le 3 avril à Héric, après avoir entendu M. Le Ray, membre de la Chambre d'Agriculture, et M. Eluère, président du Front Paysan,

« Demandent :

« Aux Pouvoirs Publics la prise en considération de leurs légitimes revendications :

« Revalorisation des produits agricoles ;

« Extension de la loi sur les allocations familiales à tous les exploitants agricoles, artisans et commerçants ruraux ;

« Protestent avec énergie contre les campagnes entreprises dans le pays en faveur de l'intervention en Espagne, qui ne manquera pas de déclencher une guerre européenne de laquelle ils souffriraient plus que toutes les autres catégories de travailleurs ;

« Réclament un gouvernement d'union de tous les Français pour faire face aux graves dangers qui nous menacent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

« Ils veulent :

« La Paix au village contre la lutte de classe.

« La Paix à l'intérieur du Pays contre la révolution.

« La Paix contre la guerre. »

Fièvre aphteuse et super

« Fièvre aphteuse et Super ? » L'absence des mots et des choses pourrait surprendre... mais c'est une idée qui vient de me venir « en me rasant » comme ont dit le Maréchal Foch...

Qui dit Fièvre aphteuse dit désinfection; avant, pendant et aussi après. Avant? On fait passer les animaux à l'entrée et à la sortie des étables, dans un bain de sciure imprégné de sulfate de fer. C'est simple et souvent cela empêche l'arrivée de la maladie. Pendant? Puisque nos vétérinaires n'en sont guère qu'à la période des essais on se borne à soigner les conséquences de l'infection, sinon la maladie elle-même. On désinfecte et on ne toie.

Après? C'est encore la désinfection totale des écuries et des étables, des litières et des fumiers. On met à contribution tous les produits en al et en ol sans compter ceux en Yl. On s'adresse aussi à des matières moins prétentieuses: Eau de Javel, Lait de chaux, et surtout sulfate de fer.

C'est parfait pour tuer les microbes, mais il faut voir un peu plus loin... et je me demande ce que peut être un fumier traité avec ces ingrédients.

Et à ce propos, n'est-il pas d'autres sulfates, d'autres produits plus courants et moins chers que le sulfate de fer, et que l'agriculteur a pour ainsi dire à portée de la main?

Parlons donc un peu du superphosphate. Les compétences vous diront que le super est le résultat du traitement du phosphate naturel par l'acide sulfurique. Que contient-il? De l'acide sulfurique? Il a disparu, complètement transformé en sulfate de chaux... Donc, il ne faut pas compter sur ses propriétés bactéricides parfois un peu trop véhémentes... Et que dire de celles du phosphate tricalcique? Il est par nature stable et inactif.

Que valent ces derniers éléments au point de vue qui nous occupe?

Du phosphate bicalcique, soluble dans le citrate d'ammoniaque et comme le phosphate monocalcique avide de s'intégrer à la matière organique, je ne vois pas que cette intégration puisse favoriser aucune fermentation ni la vie d'aucun germe. Ne sait-on pas que le superphosphate est un stabilisateur et un fixateur de l'azote qui sous forme d'ammoniaque s'échappe des fumiers...

Et que dire de l'acide phosphorique libre, qui, normalement existe dans le super? Si nous parlons de son action sur les microbes des maladies contagieuses...

D'une pierre trois coups disait un article récent. Et il énumérait les effets du superphosphate des fumiers: Réduction des pertes d'azote; Enrichissement des fumiers en acide phosphorique dont il manque essentiellement; Amélioration de l'atmosphère des étables, et atténuation des odeurs.

Eh bien, à mon sens, le superphosphate des fumiers offre un autre avantage. Le super, désinfectant énergique, est tout à fait à sa place sur les litières en cas d'épidémie aphteuse, et son emploi, à la place du sulfate de fer et à la même dose: 500 grammes le matin et 500 grammes le soir, peut, contre le superphosphate de fer, empêcher la fièvre aphteuse et ses conséquences néfastes, sans compter les effets bienfaisants que nous venons d'énumérer.

P. BOUTHILLON.
Ingénieur Agronome.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

ASSURANCES SOCIALES

COTISATIONS DU PREMIER TRIMESTRE 1938

Nous rappelons aux employeurs et aux salariés que les cotisations d'assurances sociales du premier trimestre 1938 sont arrivées à échéance le 31 mars. Le paiement devait en être effectué dans les dix premiers jours d'avril, aussi recommandons-nous instamment aux personnes qui n'ont pas encore opéré leur règlement de se hâter de le faire, afin de s'éviter plus tard des difficultés.

En ce qui concerne les assurés agricoles inscrits à la Caisse dont le siège est 10, rue de Bel-Air à Nantes, nous recommandons d'utiliser uniquement le mandat-carte 1418 A.S. Ce mandat-carte doit être remis au bureau de poste avec le montant des cotisations. Quant aux feuillets, ils doivent être adressés au siège de la Caisse avec un bordereau d'envoi, le jour même du paiement.

DECLARATIONS IMMATRICULATIONS

Nous invitons les employeurs qui changent de salariés à faire connaître aussitôt au siège de la Caisse :

— l'adresse du nouvel employeur d'un salarié sortant;

— les noms, prénoms et numéros matricules des salariés nouvellement engagés.

Les domestiques et servantes non immatriculés doivent être déclarés dans les huit premiers jours de l'embauchage.

Pour tout ce qui concerne les Assurances Sociales, et notamment pour les déclarations et immatriculations, s'adresser à la Caisse Familiale de la Loire-Inférieure, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, ou à ses correspondants locaux, qui fourniront immédiatement et sans frais tous renseignements et imprimés.



LE LOGAN-BERRY ou métis de ronce et de framboisier

On a fort abusé dans la Presse Horticole du terme: Hybride. Le vrai hybride, pour moi, reste botaniquement le produit du croisement entre individus de genres différents. Le métis, au contraire, est le produit du croisement de variétés d'un même genre. Or, l'arbuste dont nous allons parler étant le produit du croisement du Framboisier (Rubus idaeus, L.) et de la Ronce (Rubus fruticosus, L.) est donc un métis et non un hybride vrai. En Horticulture florale on voit les « Hybrides » pulluler sur les catalogues... là où il n'y a le plus souvent que des médis.

Ceci dit, quelle est l'origine du Logan Berry? Il fut trouvé par Juste Logan, pépiniériste des U. S. A., en 1882 dans un semis de graines récoltées sur une ronce à gros fruits... il y a donc de cela 56 ans, et on le connaît à peine depuis quelques années en France. Il est vrai, disons-le, que le Français n'a pas l'amour de l'Anglais pour les petites baies, il lui faut des fruits énormes pour l'intéresser, et c'est dommage, car il y a des petits fruits excellents crus ou en confiture, compotes, etc., etc.

Les caractères généraux du produit ainsi obtenu furent ceux de la Ronce, les aiguillons ceux du Framboisier, le goût framboisé. Le fruit était long de 3-4 cm. et mûr était d'un beau rouge violacé tirant au noir. Le semencier lui donna son nom: Baie de Logan, « Logan Berry ». D'autres praticiens, regardant l'expérience avec divers variétés de Framboisiers et de l'ortie graduellement naitre: la New berry (nouvelle baie), le Phénomène berry, le Low berry (baie de Low), le Weill berry (baie de Weill), le Yann berry (baie de Yann), le Veitch berry (baie de Veitch), ce dernier dédié à la grande firme horticole de Chelsea à Londres. Cet arbuste n'est pas d'une culture difficile, mais il faut savoir au moins bien le traiter à la manière du Framboisier pour le bien cultiver.

Comme pour ce dernier, les rameaux ayant produit seront supprimés, et remplacés par les plus beaux de ceux qui poussent à bois l'année même et feront alors les rameaux « de remplacement ». Il faut traiter les racines du Logan berry avec respect car elles ont assez délicates, au moins au début de l'établissement de la culture. Ne pas lui ménager les bons sols, et quand il le faut les arrosages et paillis. Pour le multiplier, on a deux types de marcottes: le serpenteau, grâce à ses très longs sarments, et les marcottes « de pointes », à mon avis les plus intéressantes et sûres, opération qui consiste à piquer en terre la pointe d'un sarment. Celle-ci étant tendue, s'enracine très vite, et rapidement aura des racines. Qui de nous n'a du reste vu des ronces se marcotter seules au point exact où les pointes des sarments traînent sur un sol humide? On peut user des boutures, éclats de dragons et semis. Le semis ne reproduit pas fidèlement la variété, mais par contre on peut par ce procédé obtenir des gains intéressants. On fait les boutures, elles, en août-septembre en les sectionnant sous un méridien, et en leur donnant la longueur de 3 ou 4 feuilles. On les pique en terre très sabbonneuse sous une cloche à l'écouffée, mais l'enracinement est assez fantaisie. En ce qui concerne la façon de diriger ces arbustes très sarmentés, il y a plusieurs bonnes méthodes. On peut les palisser le long d'un mur sur des baguettes et fils de fer de soutien. Plus le mur est bien exposé, plus les fruits seront sucrés. A l'air libre, on peut soit les faire courir sur deux fils de fer tendus (en plein carré) l'un au-dessous de l'autre sur des pieux comme on fait au Jardin Colonial de Nantes; soit encadrer chaque touffe entre deux tuteurs solides (perches de châtaignier). En culture intensive, pour fournir par exemple à des confitures, on espace les rangs à 2 m.; de même sur le rang, on peut même espacer là, à 2 m. 50, car ce sont des plantes vigoureuses.

Les tuteurs auront 2 m. 40 hors terre, 0 m. 60 en terre, en tout 3 m. Chaque tuteur sera placé à 0 m. 50 de chaque côté de la touffe. On palisse sur l'un d'eux, les rameaux fructifères, réservant l'autre pour y palisser les rameaux de remplacement. Dans les deux cas, on conserve au maximum six rameaux choisis, par tuteur, et on supprime les autres. On peut aussi diriger sur des petits contre-espaliers bas à 3 lignes de fil de fer, en les palissant en éventail, par ex: à gauche les trois rameaux fructifères, à droite les trois rameaux de remplacement. C'est un bon système. On peut encore établir ces sortes de petits contre-espaliers, mais à 4 lignes de fil de fer, et palissant ces rameaux en cordons horizontaux. En numérotant ces cordons de bas en haut, 1, 2, 3, 4, on pourra réserver par exemple les cordons 1 et 2 au palissage des rameaux de remplacement, et les cordons 3 et 4 au palissage des rameaux fructifères. Ne pas oublier d'opérer cette suppression des rameaux de remplacement « en surplus » qui, eux, ne serviraient qu'à « boire » la sève inutilement: au détriment, premièrement de la beauté des fruits, deuxièmement de la vigueur des sarments de remplacement conservés, qui bénéficieraient tous de

La radiodiffusion Agricole

Dimanche 1^{er} mai

De 9 heures à 9 h. 15. — Paris-P.T.T. relayé par Limoges, Marseille, Rennes et Strasbourg : Fleurs estivales pour corbeilles et massifs, par M. Bach.
De 9 h. 15 à 9 h. 30. — Tour Eiffel, relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse : Les conventions collectives de ventes ou accords interprofessionnels, par M. Ridel.

De 11 h. 15 à 11 h. 45. — Tour Eiffel relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse : La demi-heure agricole (informations diverses, revue des cours, causerie, chants).
De 14 heures à 14 h. 30. — Limoges, Marseille, Rennes et Strasbourg : Re-transmission de la demi-heure agricole.

Lundi 2 mai

De 18 h. 30 à 18 h. 45. — Tour Eiffel relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse : L'assurance des risques locatifs en agriculture, par M. Maillols.

Mardi 3 mai

De 18 heures à 18 h. 15. — Paris-P.T.T. relayé par Limoges, Marseille, Rennes et Strasbourg : La culture du maïs, par M. Bony.

Mercredi 4 mai

De 18 h. 30 à 18 h. 45. — Tour Eiffel relayé par Lille, Lyon, Nice et Toulouse : Le quart d'heure de la forêt française, par M. Jagerschmidt.

Jeudi 5 mai

De 18 heures à 18 h. 15. — Paris-P.T.T. relayé par Limoges, Marseille, Rennes et Strasbourg : De la difficulté des petites exploitations agricoles et des cultures de champignons, par M. Dekeirel.



énorme!

Il a engraisé à vue d'œil. Son poids est extraordinaire. Il a mangé du riz, l'aliment qui complémente le plus efficace.



Société Nationale des Chemins de Fer Français

Le Chemin de Fer vous offre : Sécurité... Régularité... Rapidité... PASSEZ AU BORD DE LA MER vos journées de loisirs

BILLETS D'UNE JOURNÉE Aller et Retour en 1^{re} classe

délivrés les jeudis, samedis et dimanches, toute l'année :
Au départ de Nantes-Orléans, La Bourne et Chantenay (1) ;
Pour Saint-Nazaire ; prix aller et retour (timbre-quitance compris) : Adultes, 28 fr. ; Enfants de 4 à 10 ans, 11 fr.

Pour Pornichet, La Baule-Escoublac, La Baule-Beauclair, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic et Guérande ; prix aller et retour (timbre-quitance compris) : Adultes, 28 fr. ; Enfants de 4 à 10 ans, 11 fr.

Au départ de Saint-Nazaire pour les stations de la Côte Guérandaise citées ci-dessus, sauf Pornichet :
Prix aller et retour : Adultes, 8 fr. ; Enfants de 4 à 10 ans, 3 fr.

Au départ de Saint-Nazaire pour Pornichet :
Prix aller et retour : Adultes, 6 fr. ; Enfants de 4 à 10 ans, 3 fr.

Ces billets dont la validité ne peut être prolongée, sont utilisables dans tous les trains du service régulier permettant l'aller et le retour dans la même journée.

(1) Les billets délivrés le samedi sont valables, au retour, le dimanche. Renseignements dans les gares.

LE VIGNOBLE du Pays Nantais

par M. DE CAMIRAN

Le livre que tout viticulteur doit avoir.

Le livre que tout esprit curieux de l'histoire locale doit connaître.

En vente aux bureaux de l'Echo de la Loire, et chez ses principaux dépositaires.

Prix : 5 francs

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents) Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 5, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 6 fr. par annonce de 5 lignes maximum 1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

62. — A LOUER pour le 25 Avril 1939, 12 km. au Sud de Nantes. Ferme de 17 hectares. S'adresser à M. Tempier, expert, 50, avenue Pasteur, Nantes.

63. — FERME à moitié fruits de 17 hectares de terres labourables et 4 hectares environ de prairies à prendre le 25 avril 1939, commune de Lège. S'adresser à M. Henri Blais, régisseur, Bel-Air, Toulou (L.-L.).

64. — FERME 10 hectares à louer, mi-fruits avec matériel pour le 15 mai 1939. S'adresser M. de Latour, Montfaucon-sur-Moine (M.-et-L.).

65. — A VENDRE près ville dans bonne région agricole, petit commerce de vente et réparations de machines agricoles, bon matériel, bonne clientèle, maison avec jardin. S'adresser à M. Vaillant, expert, 36, rue du Château, Châteaubriant.

66. — A LOUER pour Toussaint prochaine ferme 30 hectares, bon terrain, bons bâtiments, 25 kilomètres d'Angers. S'adresser Royer, 21, rue de la Paroisse, Fontainebleau (S.-et-M.).

69. — A LOUER pour le 23 avril 1939, Commune de Châteaubriant, une bordure de 8 hectares. Pour tous renseignements s'adresser à Moulié, Expert, à Châteaubriant.

70. — A LOUER petite ferme de 6 hectares 1/2 environ, pouvant faire culture maraîchère. Libre Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.



Employez l'EXPLOSIF AGRICOLE pour dérocher, dessoucher, creuser rapidement vos abreuvoirs et vos fosses de plantation pour pommiers. Brochure illustrée gratuite sur demande à Raymond POIRIER, Ingénieur à CRAON (Mayenne).

DEMANDES

181. — ON DEMANDE valet-chauffeur, célibataire, excellentes références. S'adresser Mme SAY, Le Tertre, St-Félix, Nantes.

182. — ON DEMANDE pour la Toussaint prochaine ménage retraité, jardin et terrain culture à moitié. S'adresser au Syndicat.

La véritable science pour nous rendre heureux est d'aimer son devoir et d'y chercher son plaisir. (Mme de MOTTEVILLE).

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Avoine grise ou noire Bretagne... 126
Avoine bigarrée Bretagne... 124
Sarrasin Bretagne... 124
Orge Indigène Côtes-du-Nord... 148
Orge Maroc... 151
Sarrasin région, bonne fabrication... 133
Maïs Indo-Chine... 141
Riz Saigon N° 1... 141
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos départ des lieux de production.

Pailles et Fourrages

Marché libre. Balles pressées 100 kilos, départ : Centre, Ouest, Nord :
Paille de blé 12,25 à 13,00 ; d'avoine, 11,50 à 12,50 ; d'orge ou escourgeons, 11,50 à 12,50.
Foin, 70 à 75 rendu ; Luzerne, 40 à 42 ; trèfle, 40 à 42.
Paille de blé bottée... 305
Paille de blé pressée... 295

Animaux de Boucherie

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES
Cours du 22 avril 1938

430 veaux : 1^{re} qualité, le kilo sur pied, 6,25 à 8,75, moyenne 7,50 ; à déduire pour la campagne, 1 fr. par kilo, 6,50.

26 bœufs : devant, 1^{re} qualité, le demi-kilo, 2,25 à 2,75 ; 2^e qualité, 2,50 à 3 ; 3^e qualité, 1,75 à 2,25. Derrière : 1^{re} qualité, le demi-kilo net, 6,50 à 7 ; 2^e qualité, 5,75 à 6,25 ; 3^e qualité, 5 à 5,50.

115 moutons : 1^{re} qualité, le demi-kilo net, 8 à 8,50 ; 2^e qualité, 6,75 à 7,75.

Agneaux, sans tarif.

Légumes et Primeurs

COURS DES LEGUMES DU CHAMP-DE-MARS

Asperges, la botte, 8 fr. artichauts, les 12, 25 ; betteraves, les 12, 9 ; carottes, le paquet, 2 ; céleri rave, les 6, 14 ; choux-pommes, les 16 (nouveau), 14 ; choux-fleur, la pièce, 1,75 ; cresson, les 12, 9 ; chicorée, les 12, 4 ; laitues, les 20, 7 ; navets, le paquet, 1,21 ; oignons, le paquet, 1 ; poireaux, la botte, 14 ; petits pois, le kilo, 8 ; radis, les 12, 6 ; scorsonères, le paquet, 3 ; salade, le paquet, 3,25 ; pommes de terre, le kilo vieilles, 0,65 ; nouvelles, 2,75.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 27 Avril 1938.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos, gare départ : cœsterling Nord, 95 à 100 ; Loiret, 95 à 100 (normal) ; ronde jaune Bretagne, 85 ; Sarthe, Mayenne, Orne, 68 à 70 ; Alsace, 62 à 65 ; Wehlmann Alsace, 50 ; rosa Loiret, 90.

CAROTTES

Marché ferme. Saint-Omer ou Saint-Valéry, 290.

NAVETS

Nouveaux de Perpignan, 220, départ.

OIGNONS

Marché calme. Oignons d'Egypte, 360 à 370, départ Marseille.

Légumes secs

Paris, le 27 Avril. — Les 100 kilos, logés, départ : Flageolet, Nord, 330 ; Lingots Nord, 380 ; Vendée, 330 ; Chevrès Arpaizon-Dondent extra, 340 à 350 ; bons, 300 ; ordinaires, 250 ; Plats Midi fins, Coos Landes, 310 ; Brezins Vendée, 30 ; Pois ronds Nord, 200 ; Pois décortiqués, 350 ; Féveroles Landes, 140 à 145 ; Champagne, 150 à 155.

Cours des Vins

La barrique, prise au cellier, et sur tant région :
MUSCADET 1937... 1000 à 1300
GROS-PLANT 1937... 450 à 550
SEIGLES 1937... 350 à 450
ROUGE de pays : le degré barrique : 35 francs.

Cidre et Eaux-de-Vie

Cidre, de 11 à 13 fr. le degré. Marché sans fermeté.
Eaux-de-vie de cidre : 6,75 à 7,25 le degré. Sans affaires.

Tondeuses à gazon

Nous pouvons livrer à nos adhérents une des meilleures marques de tondeuse à gazon, à roulements à billes, 4 lames, roues de 22 cm, aux prix ci-dessous, départ Nantes :

Largeur coupe, 25 cm... 270 fr.
Largeur coupe, 30 cm... 280 fr.
Largeur coupe, 35 cm... 292 fr.
Bon fonctionnement garanti et entretien gratuit pendant deux ans.

MARCHÉS RÉGIONAUX

MARCHÉ TALESAC

BEUF. — Le demi-kg : 1^{re} catégorie, 8-15 ; 2^e catégorie, 4-5,5 ; 3^e catégorie, 2.

VEAU. — Le demi-kg : 1^{re} catégorie, 8-12,50 ; 2^e catégorie, 7-8,50 ; 3^e catégorie, 7.

MOUTON. — Le demi-kg : 1^{re} catégorie, 12-13 ; 2^e catégorie, 9-11 ; 3^e catégorie, 7.

PORC. — Le demi-kg : 6,50-9,50. Beurre, le demi-kg, 8-10 ; œufs, la douzaine, 5-6 ; poulets, le demi-kg, 10-12 ; lapins, le demi-kg, 7.

ANCIENS. — Blé, taxe : avoine 155 ; orge 180 ; sarrasin 180 ; son 120 ; paille, les 500 kgs, 175 ; foin 250 ; poulets, la livre 9 à 10 ; canards 5 à 5,25 ; pigeons, la couple 9,50 à 11 ; lapins, la livre 2,75 à 3 ; beurre, la livre 8 à 8,20 ; œufs, la douzaine, 5 à 5,50.

Beufs de travail, la paire 5,500 à 6,500 ; vaches laitières, l'unité 2,000 à 3,000 ; vaches d'élevage 1,200 à 1,800 ; génisses, 800 à 1,500 ; porcs de lait 230 à 295 ; porcs maigres 300 à 450 ; porcs gras 8 à 8,20 le kg ; veaux, 7,25 à 8.

Varades, 25 Avril. — Poulets, la couple, 30 à 45 fr. ; canards, la pièce 40 à 50 fr. ; lapins, la pièce, 5 à 7 fr. — Beurre, le demi-kilo, 6,75 à 7 fr. ; œufs, la douzaine, 6 à 6,25.

Candé. — Marché du 25 avril 1938. — Blé, les 100 kgs, 191 ; orge, les 100 kgs, 165 ; avoine, les 100 kgs, 140 à 150.

Poules, la couple 35 à 38 ; poulets, la couple 38 à 40 ; canards, la couple 38 à 40 ; lapins, la pièce 12 à 16 ; pigeons, la couple 10 à 11 ; œufs, la douzaine 5 à 5,50 ; beurre, la livre 7 à 8.

Porcs gras, le kilo 7,75 à 8 ; porc maigre, le kilo 7,75 à 8 ; porcelaines, la pièce 190 à 240.

POUANCE. — Bœufs 4,75 à 5 fr. le kilo ; agneaux 7 ; poulets de 25 à 45 la couple ; lapins 15 à 18, la pièce ; beurre 8 à 8,5, le demi-kilo ; cidre de 125 à 130 la barrique, droits en sur.

Châteaubriant, 27 Avril. — Paille, 140 à 150 fr. ; foin, 250 à 260 les 500 kilos. — Cidre, la barrique, ordinaire, 120 à 125 ; première qualité, 128 à 130, droits en sur. — Beurre, le kilo, en gros, 14 ; détail, 16 ; beurre fin, 18 à 19 fr. ; œufs, la douzaine, 5 à 5,25. — Poulets, la couple, 45 à 50 fr. ; poules, 40 à 42 ; lapins, 12 à 17. — Animaux de boucherie, le kilo sur pied : bœufs, 4,50 à 6 fr. ; veaux, 4,75 à 4,90 ; vaches, 4 à 4,50 ; génisses, 5 à 5,50 ; veaux, 7 à 7,50 ; agneaux, 7,50 à 8 fr. — Vaches d'élevage, en dents de lait, 1,500 à 1,900 fr. ; bœufs et génisses 2 et 4 dents, 1,500 à 2,000 fr. ; veaux d'un an à 18 mois, 800 à 1,100 ; bonnes jeunes amouillantes, 2,500 à 3,200 ; plus communes, 2,200 à 2,500 fr. ; breuvantes mêmes conditions, 1,400 à 1,800 et de 1,100 à 1,300 fr. — Porcs gras, 8 à 8,10 le kilo ; porcs de lait, 6 à 8 semaines, 200 à 230 fr. ; 2 à 3 mois, 250 à 340 fr. ; 3 à 4 mois, 400 à 450 fr. ; jeunes truies, de 400 à 500 fr.

Blain, 26 Avril 1938. — Blé : 191 (taxe officielle) ; farines, 265 à 268 ; sons, 112 à 115 les 100 kg ; avoines, 130 à 136 ; seigle, 135 à 140 ; orge, 150 à 155 ; sarrasin, 180 à 185, les 100 kg ; paille, 150 les 500 kg ; foin, 140 à 150 les 500 kg ; beurre de laiterie, 10 à 10,50 la livre ; beurre ordinaire, 9 à 9,50 la livre ; œufs, 4,25 à 4,50 la douzaine ; lait, 1,40 le litre. — Volailles : poules et poulets, 20 à 45 fr. la couple (elles se font un peu rares) ; 7 à 7,50 la livre ; canards, 35 à 40 la pièce (6,25 à 6,50 le kg. vif) ; canards, 25 à 26 (6,50 à 7 le kg. vif) ; pigeons, 8 à 10 la paire ; lapins domestiques, 13 à 22 la pièce (6,25 à 6,50 le kg. vif). — Bœufs, 4,85 à 5,10 le kg ; taureaux, 4,70 à 4,90 ; vaches (suivant âge et qualité), 3,50 à 3,80 ; génisses, 5 à 5,50 ; veaux, 7,25 ; moutons et agneaux, 5,75 à 8. — Porcs gras, 7,75 à 8 ; porcs de lait, 6 à 6,50 la semaine, 200 à 250 fr. ; cidre, 115 à 140 fr. la barrique de 225 litres (droits de circulation + plus) ; au détail, 0,75 à 0,90 le litre.

LA ROCHE-BERNARD. — Blé, cours officiel : avoine 140 ; blé noir 155 à 160 ; seigle 140 à 150 ; orge 180 ; foin, les 500 kgs, 150 à 155 ; paille, 155 à 160 ; poulets, la couple : gros 55 à 65 ; moyens 45 à 55 ; petits 35 à 45 ; canards, la pièce 20 à 25 ; œufs, la douzaine, 5 à 5,25 ; poules, la couple 12 ; lapins, la couple 25 à 35 ; œufs, la douzaine, 4,75 à 5,25 ; beurre, le demi-kg, 7,50 à 8 ; cidre nouveau, la barrique, 145 (droits en sur) ; bœuf gras, le kg sur pied, 5 à 5,25 ; bœuf de travail, la paire, 5,500 à 6,500 ; vaches grasses, le kg, 4,25 à 4,75 ; vaches laitières, l'unité, 1,000 à 2,200 ; taureaux, le kg, 4 à 4,25 ; veaux, la paire, 4,400 à 4,600 ; veaux de lait, le kg, 6,50 à 8,75 ; génisses, 1,400 à 1,700 ; moutons, le kg, 6,25 à 7 ; porcs, 8 à 8,25 ; porcs de lait, 200 à 300.

CLISSON. — Blé, 191 ; farine 264 ; avoine 130 ; blé noir semence 200 ; son 105 ; foin, les 500 kilos, 240 ; paille

150 à 165 ; poulets gras, la couple 50 à 60 ; moyens 41 à 49 ; petits 35 à 40 ; lapins, la pièce 15 à 20 ; œufs, la douzaine, 5 à 5,75 ; beurre de ferme, le demi-kilo 9,50 à 10 ; beurreerie 9,50 ; bœufs gras, le kilo sur pied, 4 à 5 ; bœufs de travail, la paire 6,000 à 9,000 ; vaches grasses, le kilo, 4 à 5 ; vaches laitières, l'unité 2,000 à 4,000 ; veaux, le kilo 7,50 ; porcs 8,25 ; porcs de lait 250 à 300.

Bourgneuf-en-Retz, 25 Avril. — On cote à la pièce : Poulets, 19 à 27 ; canards, 19 à 23 ; lapins, 12 à 22 fr. — Beurre, le demi-kilo, 8,25 ; œufs, la douzaine, 5,50 à 6 fr.

SAINT-JEAN-DE-CORCOUE. — Poulets gros, la couple 70 à 75 ; moyens 60 à 65 ; petits 50 à 60 ; lapins, la pièce 15 à 25.

CONCOURS — FOIRE DE BELIERS A LA ROCHE-SUR-YON
LE 9 MAI 1938

Un concours-foire de beliers se tiendra à La Roche-sur-Yon, cours Henri-IV, le lundi 9 Mai prochain.

Le département de la Vendée compte un grand nombre d'excellents troupeaux de race Southdown et quelques-uns de race Dishley très recommandables également. Des sujets de la plupart de ces bergeries seront représentés à cette manifestation. Les éleveurs pourront donc y trouver des reproducteurs mâles de tout premier choix.

Le vente, qui aura lieu à l'amiable, commencera à onze heures, le jour indiqué ci-dessus.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Directeur des Services Agricoles de la Vendée, 38, Ed. Aristide-Briand, à La Roche-sur-Yon.

SUCCÈS MERVEILLEUX
MILLIERS D'ATTESTATIONS
UN PRÊTRE
L'abbé HAMON
guérit : Rhumatisme, Goutte, Bronchite, Asthme, Diabète, Albuminurie, Coeur, Reins, Foie, Anémie, Eczéma, Ulcères, etc. Aucun régime. Rien que des plantes à l'usage naturel. Une formule spéciale pour chaque cas. Très économique. Revient à 0,40 par jour.
Brochure gratis. Ecrire :
LES 20 CURES DE L'ABBÉ HAMON
89, Bd Sébastopol, dép. (77) Paris

LES 20 CURES DE L'ABBÉ HAMON
89, Bd Sébastopol, dép. (77) Paris

LES FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

LUNDI 2. — Arthon-en-Retz, Varades, Montoir, Plessé, Ponthéau, Sautron, Thouaré.

MARDI 3. — Blain, Riaillé.

MERCREDI 4. — Machecoul, La Chapelle-Launay, Châteaubriant.

JEUDI 5. — Ancenis.

VENDREDI 6. — Clisson, Nort, Les Sorinières.

SAMEDI 7. — Abbaretz, La Chapelle-Blain.

DIMANCHE 8. — Sainte-Reine.

Luttez contre les maladies
Augmentez vos rendements
par l'emploi du
NITROVILAIN
13 % d'azote nitrique
50 % de nitrate de minéraux rares
50 % de nitrate de chaux
EN VENTE PARTOUT

POUR détruire les TAUPES
UN SEUL PRODUIT :
"la Taupinase DELBA" Efficacité remarquable
Economie. Flac. : 2 et 4 fr., 1^{re} Pharmacie.

MOTEURS ELECTRIQUES
Gros stocks jusqu'à 3 chevaux
GOHAUD, quai Maison-Rouge, 4

LES BEAUX VÊTEMENTS A LA BELLE FERMIERE
12, RUE J.-J. ROUSSEAU
NANTES
TOUS LES MODELES ÉLEGANTS, CLASSIQUES ET FANTAISIE, AU PLUS JUSTE PRIX DE LA QUALITÉ.
1^{ère} Communion
A tout acheteur d'un costume de communion LA BELLE FERMIERE offre UN SUPERBE CADEAU.

DOCKS DE L'OUEST
Société Anonyme d'alimentation et d'approvisionnement - Magasins Bleus
600 Succursales dans 10 départements
Entrepôts Généraux : NANTES-BREST
RÉCLAME DE MAI
EPICERIE
PETITS POIS à l'étuvée, Mi-Fins... la grande boîte... 5 25
PETITS POIS à l'étuvée, Mi-Fins... la demi-boîte... 2 50
CAFÉ Extra « MON CAFÉ » avec 2 Tickets... le paq. 250 gr... 5 50
BONBONS FOURRÉS aux fruits « MARISA »... les 100 gr... 1 40
BISCUITS MELANGE DE CHOIX, avec 10 timbres... la grande boîte... 13 50
TAPIOCA « MEDALIA » avec 1 Ticket... le paq. 250 gr... 1 60
LESSIVE « LOIRE » avec 1 Ticket... le paq. 250 gr... 1 60
VINS FINS - LIQUEURS
BORDEAUX rouge Supérieur... Bout. 75 cl. (v.m.c.)... 2 50
MUSCADET « BARON DE CHARMÉUIL »... Bout. 80 cl. (v.m.c.)... 3 50
COGNAC RADJAH... Bout. 72 cl. (v.m.c.)... 20 50
TREMBLEMENT 43°... le litre (v.o.)... 28 50
MÉNAGE - DIVERS
PANTOUFLES drap noir, sem. caoutchouc, Femme... la paire... 6 50
PANTOUFLES drap noir, sem. caoutchouc, Homme... la paire... 7 50
CHARENTAIS drap noir et fantaisie, sem. caoutchouc, Femme... — 11 40
CHARENTAIS drap noir, sem. caoutchouc, Homme... — 13 50
SACS éponge... l'un... 1 40
BALLE caoutchouc... l'une... 2 25
BALLE caoutchouc, grande taille... l'une... 4 50
SAC Salpa, fermeture éclair, coloris mode, 35 cm... l'un... 20 50
BASSINE émail blanc, vernis bleu, intérieur blanc... l'une... 25 50
COCOTTE fonte émaillée, terre flamme, intérieur gris... — 35 50
POUR VOS ACHATS D'ARTICLES DE MÉNAGE
CONSULTEZ NOS PRIX !
TIMBRES-PRIMES sur tous les ARTICLES (Essence Minérale exceptée)

FEUILLETON du Bulletin du Syndicat des Agriculteurs 35
L'angoisse des ténèbres
PAR CHARLES FOLEY
— Ça ne tardera plus.
— Nous sommes le 30 juin, Bastien, jour choisi par vous-même.
— Je ne l'ai pas oublié, Monsieur. On en rit ma sœur.
— Mariette m'a dit que vous aviez été appelé au château par Buxton ?
— J'en reviens. Cela vous a inquiété ?
— Oui. J'ai craint un incident inattendu, nous obligent à modifier notre plan.
— Dieu merci, non ! Notre plan, au contraire, s'en trouve simplifié. Ce vilain Buxton m'attendait, non dans la chambre verte où lui et son copain vivent comme chien et chat en cage, mais au pied de la terrasse. Là, ce bon ami Woorme, logé dans l'aile gauche, ne pouvait ni nous entendre, ni nous voir. Pour que Buxton s'adressât à moi, sa bête noire, il fallait qu'il fût avec moi au plus mal ensemble. A la mine chafouine et aux yeux cernés du mau-

veux gars, je devinai qu'ils s'étaient disputés une bonne partie de la nuit. Ce gredin me dit, — pensez si je l'ai cru ! — qu'il était obligé, pour affaire urgente, de retourner à Paris le soir même. « Vous ne vous étonnez pas, ajouta-t-il, si, entre onze heures et minuit moins le quart, je me présente à la grille. Je compte sur vous pour m'ouvrir. »
— Rien ne pouvait nous convenir mieux, Bastien.
— N'est-ce pas, Monsieur ? Aussi n'ai-je pas soulevé de difficulté. Je lui répondis : « Vous faites bien de me prévenir. Ma femme dormira sûrement, mais moi, je veillerai. Vous me trouvez debout. Est-ce que M. Woorme vous accompagnera ? »
— Je ne sais pas encore... Peut-être... Pourtant je ne crois pas, reprit-il. Si Woorme vous interroge, tantôt, ne lui parlez de rien. » Et

leur chambre et je que j'avais aller jusqu'au bout de l'avenue avec certitude de ne pas les rencontrer.
— Je pensais que vous iriez jusqu'au manoir, mais non pas que vous y entreriez.
— Ce fut plus fort que moi ! Voyant une porte de service ouverte, je me suis introduit par là. Sans voir personne, j'ai gagné le vestibule, l'escalier, et je me suis enfoncé, le cœur palpitant de joie, dans la chambre aux souvenirs.
— Après une absence de vingt ans, que vous ne vous soyez trompé ni de corridor, ni de porte, ça prouve une fameuse mémoire !
— C'est la mémoire du cœur. J'ai su me diriger comme si j'avais quitté le manoir la veille. Et quelques minutes d'émotion délicieuses à revoir, à toucher tout ce que, petit, j'avais aimé ! Ah ! ma chambre d'enfant, ma chambre ! Combien je me félicite que ce bandit ne l'ait pas habitée !
— Pendant ce temps-là, en faction dans l'avenue et me demandant ce que vous étiez devenu, je me faisais un tintouin du diable.
— J'y ai songé peu après. Cette idée m'a décidé à vous rejoindre. Je suis sorti de la pièce en refermant la porte avec précaution, en étou